

châteaux forts et guerres au moyen âge



SOMMAIRE

Le Perche et les Guerres Médiévales.....	5
Les Fossés-le-Roi.....	7
Les Châteaux-Forts.....	11
Armes Défensives et Offensives.....	19
La guerre en France durant le Premier Age Féodal.	27
Les Sceaux.....	36
Les Normes Iconographiques.....	43

Couverture : Grande Chronique de France (1420).
Manuscrit n° 512, folio 178.
(Bibliothèque de Toulouse).

C A H I E R S
P E R C H E R O N S



5 8

CHATEAUX-FORTS ET GUERRES

Au Moyen-Age



ASSOCIATION DES AMIS DU PERCHE

I.S.B.N. 2-900 122-58-9

Ce Cahier Percheron, spécialement consacré aux guerres du Moyen Age fait directement suite à l'exposition 1978 présentée au musée de Sainte-Gauburge. Il en reprend les éléments principaux et y adjoint différentes notes propres à illustrer la situation du Perche dans le contexte mouvementé de la France du X^e au XIII^e siècle.

REMERCIEMENTS

L'exposition elle-même n'aurait pu être menée à bonne fin si elle n'avait bénéficié de concours éminents et d'aides financières comme les années précédentes. Le Conseil Général de l'Orne a octroyé une aide importante. Le Fonds d'Intervention Culturelle au Ministère de la Culture s'est intéressé à nos projets d'animation et a bien voulu allouer une subvention. De leurs côtés, les municipalités de Saint-Cyr-la-Rosière et de Bellême ont aussi apporté leurs participations volontaires. Pour la première fois, le Comité du Musée a recherché des collaborateurs auprès d'éminentes personnalités du Centre National de la Recherche Scientifique qui, sous la direction de M. Jean Glénisson, Directeur de l'Institut de Recherche et d'Histoire des textes, ont travaillé pour donner à cette exposition la documentation la plus complète et la plus exacte : une brillante équipe de spécialistes y a travaillé de longs mois.

M. Jean FAVIER, Directeur Général des Archives de France, Mlle Brigitte BEDOS, Conservateur chargée du service des Sceaux aux Archives Nationales, M. Ferréol de FERRY, Conservateur en chef aux Archives Nationales, chef du Service des microfilms, ont bien voulu nous prêter leurs moyens.

Mlle DESLANDRES, Directeur du Centre d'Enseignement et de Documentation du Costume, nous a donné ses précieux conseils.

M. Alexandre HUBERT a fourni sa remarquable maquette du château de Nogent-le-Rotrou et sa participation personnelle avec le dévouement habituel.

Mme Chantal LOOT, professeur à l'Université du Mans, Mlles Marguerite LEROY, Stéphanie MORORET, MM. Pascal LOOT, Thierry PETIT et Jean-Jacques STEINBERG, étudiants à l'Université du Mans, ont réalisé le donjon du château Saint-Jean.

Mme Lucie FOSSIER a apporté le concours de ses recherches aux Archives Nationales.

La Société française de Production, représentée par MM. JESTIN et RANCON, chefs de service et leurs collaborateurs, ont eu la gentillesse de nous prêter des costumes de style médiéval.

MM. LETSCHERT et CATTELAIN ont assuré des transports dans les meilleures conditions.

Nous n'oublions pas les interventions multiples des sympathisants du Musée de Sainte-Gauburge qui ont bénévolement consacré leur temps à la réalisation de cette exposition.

Cette manifestation a été placée sous les auspices de la campagne l'Orne en Français.

Exposition « Châteaux Forts et Guerres au Moyen Age »

COMITÉ D'HONNEUR

- M. Jacques LE CORNEC, Préfet de l'Orne, Président du Comité de l'Orne en Français
- M. Hubert d'ANDIGNÉ, Sénateur, Président du Conseil Général de l'Orne
- M. Jean POUILLOUX, Directeur scientifique du C.N.R.S.
- M. Marc EYROLLES, Président du Touring Club de France
- M. Henri OLIVIER, Sénateur de l'Orne, maire de Saint-Germain-des-Grois
- M. Francis GENG, Député de l'Orne, Maire de Bellême
- M. Roger VAUGEOIS, Conseiller Général de l'Orne
- M. Roger LIGOT, Maire de Saint-Cyr-la-Rosière

COMITÉ D'ORGANISATION

- M. Robert-Henri BAUTIER, Membre de l'Institut, Professeur à l'École Nationale des Chartes
- M. André CHATELAIN, Chef du Département des Activités Culturelles au Touring Club de France
- M. Philippe CONTAMINE, Professeur d'Histoire du Moyen Age à l'Université de Paris X
- M. François GARNIER, Attaché de Recherche au C.N.R.S. (I.R.H.T.)
- M. Jean GLENISSON, Directeur de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (C.N.R.S.)
- M. Jean GOURHAND, Directeur des Services d'Archives de l'Orne
- Mlle Odile GRANDMOTTET, Attachée à l'I.R.H.T. (C.N.R.S.), Archiviste Paléographe
- M. Hervé PINOTEAU, de l'Académie Internationale d'Héraldique
- Mme Michèle PUYBASSET, Secrétaire Générale du Fonds d'Intervention Culturelle
- M. Jean-Pierre REVERSEAU, Conservateur au Musée de l'Armée
- M. Philippe SIGURET, Directeur des Affaires Culturelles de Basse-Normandie

COMMISSAIRES GÉNÉRAUX

- M. Armand GOUYON, Président du Comité du Musée de Sainte-Gauburge
- M. Jean MASSIOT, Secrétaire général du Comité du Musée de Sainte-Gauburge

LISTE DES PRÊTEURS

- Archives Nationales
- Musée de l'Armée
- Musée Carnavalet
- Musée de Cluny
- Société Française de Production
- Touring Club de France
- Docteur Pascal
- Archives Départementales de l'Orne
- Musée d'Alençon
- Musée de Blois
- Musée de Chartres
- Musée de Châteaudun
- Musée de Nogent-le-Rotrou
- M. Alexandre Hubert

Avec toutes nos excuses si une regrettable omission s'était produite dans cette liste.

LE PERCHE ET LES GUERRES MÉDIÉVALES

Pour qui parcourt le Perche aujourd'hui sur ses routes paisibles, qui goûte le calme de ses forêts, qui travaille sa terre généreuse, il est difficile d'imaginer que pendant plusieurs siècles cette contrée connut la situation de ces pays aux frontières incertaines que des peuples voisins et ennemis s'efforcent de s'arracher ou de se garder, d'anéantir ou de coloniser, tandis qu'en sous-main, les grands de ce monde excitent ou calment les belligérants selon leurs intérêts propres.

L'actualité fait aussitôt penser au Liban, à la Syrie, à Israël, eh ! bien ! ce fut le sort du Perche pendant deux siècles de la fin du X^e jusqu'à l'aube du XIII^e siècle (1204, conquête de la Normandie par Philippe Auguste).

Les protagonistes nous sont bien connus et leurs noms sont encore présents dans le pays : ce sont les Rotrou de Nogent et de Montfort, les Talvas de Bellême, les Gouet de la Bazoche et d'Authon. Ces féodaux, batailleurs infatigables, s'efforcèrent de se tailler un territoire à la mesure de leur ambition et d'en garantir les frontières en jouant tour à tour de l'appui ou de l'hostilité des deux grands du moment, le roi de France et le duc de Normandie, roi d'Angleterre.

Ce n'est pas à un historien mais à un homme politique que j'emprunterai quelques formules bien senties qui résument parfaitement cette situation.

« Crête par crête, la guerre étrangère, la guerre civile ont tourmenté cette région. C'est qu'en dépit de la convention établie par l'histoire, en dépit de ces compromis que représentent les traités, elle marque une frontière et une barrière. Elle sépare les deux vallées essentielles de l'Orne et de l'Eure. Celui qui l'a conquise peut, à son gré, descendre vers les prairies de la Basse-Normandie ou les moissons de la Beauce.

« Trapu, ramassé sur lui-même comme un lutteur toujours prêt pour le combat, riche en chevaux et en hommes, ce promontoire avancé du Perche domine et protège tout ensemble... ».

Édouard HERRIOT, « *Dans la forêt normande* ».

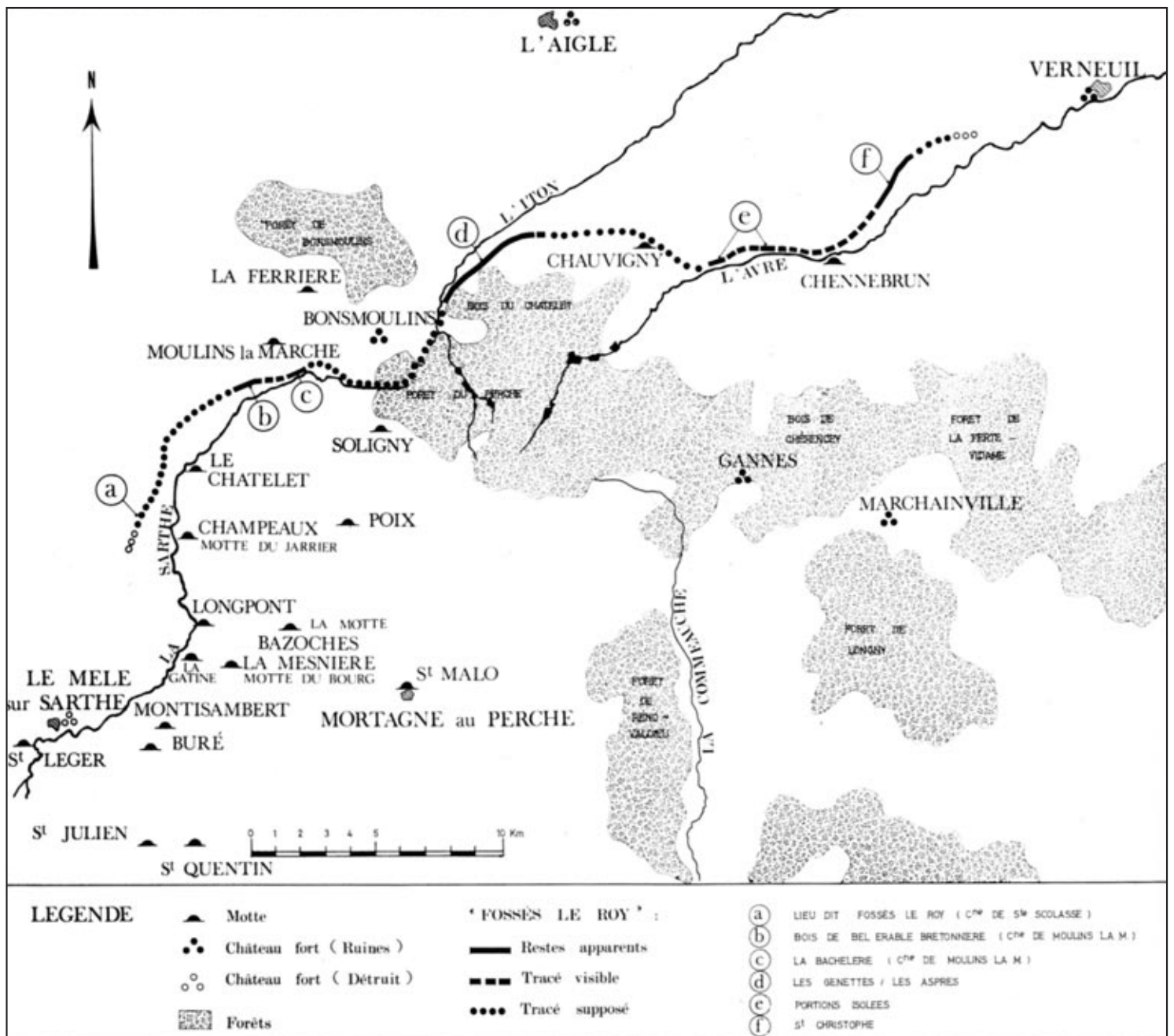
La forêt, c'est en effet le décor quotidien de ces luttes sanglantes; à l'époque, la forêt n'était pas réduite aux massifs qui couronnent les collines du Perche, elle occupait encore la plus grande part du territoire. Quelques itinéraires incertains et malaisés traversaient le pays pour assurer les liaisons entre la Normandie, le Maine et le Pays Chartrain.

Les invasions normandes qui ont commencé vers 850 sous forme de raids de bandes armées, ont anéanti tous les efforts de mise en valeur des terres commencés par les colons de l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris ou par les moines de l'abbaye de Moutiers-Saint-Laumer. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911 ne mit nullement fin à l'insécurité car les limites des territoires cédés par le roi de France au chef Rollon étaient imprécises et les ducs de Normandie, successeurs de Rollon, se sont battus pendant deux siècles pour agrandir leur duché aux dépens des pays limitrophes. Les autorités civiles sont débordées et impuissantes : le comte de Corbonnais s'est réfugié à Mortagne plus facile à défendre, le comte de Chartres, lui-même, aidé de l'évêque, ne sauve qu'à grand peine la cité des assauts normands; l'évêque de Sées a été enlevé.

Pour faire face à cette situation, les fonctionnaires en place détournent à leur profit la délégation de pouvoir qu'ils détenaient et la transmettent à leurs héritiers. Ils recrutent des chefs de guerre auxquels ils confient la défense des lieux les plus exposés sous la caution d'une promesse de fidélité, l'hommage.

Ainsi quelques vassaux des comtes de Blois-Chartres ont réussi à se constituer une principauté féodale, c'est le cas des vicomtes de Châteaudun, seigneur de Nogent, ancêtres des comtes du Perche.

Dans le même temps, sur les hauteurs de Bellême, s'installe un homme de guerre de l'entourage du roi de France qui va se rendre maître de toute la frontière sud de la Normandie jusqu'à Domfront. Pendant plus d'un siècle, les seigneurs de Nogent, bientôt maîtres de Mortagne et de la rive gauche de l'Huisne, vont mener une lutte sans merci contre les Bellême; le roi de France et le duc de Normandie interviendront en faveur de l'un ou l'autre des belligérants, soit directement, soit par vassaux interposés.



Reconstitution de la Frontière entre le Perche et la Normandie vers le Nord-Ouest. On remarquera l'intensité des dispositifs, tous construits à main d'homme. Nous pensons d'ailleurs que des recherches plus approfondies sur le terrain permettront de déceler d'autres aménagements. La comparaison d'Édouard HERRIOT avec la situation contemporaine du Moyen-Orient n'est pas abusive.

LES FOSSÉS-LE-ROI

Les fortifications de terre, appelées encore de nos jours « Fossés-le-Roi » étaient destinées à protéger la frontière sud de la Normandie et s'étendaient de Nonancourt (Eure) au Mesle-sur-Sarthe.

La fortification de cette frontière fut l'un des principaux soucis du roi Henri I^{er} Beauclerc. Robert de Torigni rapporte sous l'année 1135 que le roi d'Angleterre fit élever, **de toutes pièces**, les châteaux de Verneuil, Nonancourt et Bonsmoulins. Les travaux de Verneuil furent considérables. Il revenait à Henri II Plantagenet, petit-fils de Henri I^{er} de parfaire cette ligne de défenses que renforçaient un grand nombre de châteaux. Robert de Torigni dit, en effet, qu'en l'année 1169 « **Henri II fit faire de hauts et profonds fossés entre la Normandie et la France pour repousser les brigands** »; en l'occurrence il s'agissait, en fait de brigands, d'éloigner les barons pillards qui profitaient de l'état de guerre pour ravager les terres normandes: parmi ceux-ci, Henri II comptait ses pires ennemis, Robert de France, comte de Dreux, le seigneur de Châteauneuf et le comte du Perche qui s'unissaient au Roi de France pour harceler la Normandie.

Les fossés sont cités dès 1206 dans une charte comportant une donation de terre faite à l'Abbaye de la Grande-Trappe, mais notons qu'après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, en 1204, ils avaient perdu tout intérêt militaire puisque la frontière n'était plus celle de deux états en belligérance.

Dans l'état actuel de nos recherches, notre repérage sur le terrain se limite à une portion d'environ 40 km entre Sainte-Scolasse-sur-Sarthe et Saint-Christophe-sur-Avre.

Notre description suivra cet itinéraire.

Actuellement, nous n'avons retrouvé les traces de la fortification que dans la toponymie d'une exploitation agricole située sur la commune de Sainte-Scolasse entre le moulin du Chêne et le village lui-même. Compte tenu de la topographie des lieux, le rempart de terre était certainement situé sur les collines qui dominent la vallée de la Sarthe.

Nous en retrouvons les traces à partir de la ferme de la Bretonnière (commune de Mahéru), sous forme d'un fossé et d'un talus peu élevé. Ils se prolongent dans le bois de Bel-Érable (commune de Moulins-la-Marche). Leur tracé apparaît au sol près du Moulin Darouel, puis se perd à nouveau, ayant été détruit certainement par l'exploitation agricole.

Il y a une vingtaine d'années, une portion bien conservée était située au Nord du lieu-dit « la Bachellerie », commune de Moulins-la-Marche, à l'Est de la Départementale 832. Ils ont été détruits depuis.

Le tracé est ensuite incertain jusqu'à proximité de la commune des Genettes. Certains auteurs du XIX^e siècle les auraient reconnus au Nord du château de Bonsmoulins. Nous pensons qu'il y a là une confusion avec les remparts proprement dits du château. En effet, si l'on essaie de suivre le tracé en venant des Genettes, on s'aperçoit qu'il suit presque exactement la frontière de la Normandie et du Perche qui passe à 1,5 km environ de l'abbaye de la Grande-Trappe.

C'est très certainement dans le bourg des Genettes que les Fossés le Roi sont le mieux conservés. En effet, le rempart de terre s'élève encore à plus de 4 m, le fossé atteint 10 à 12 m de large. Cette portion bien conservée se prolonge presque sans discontinuité jusqu'à Notre-Dame d'Aspres, et se dirige vers le lieu-dit « La Brosse ».

Dans des notes sur l'histoire de Moulins, par l'abbé Tabourier, il est fait allusion à « une enceinte formant un carré long de 25 à 30 m de large, sur 100 m de long, divisée par une terrasse en deux parties inégales qui ne communiquaient entre elles que par une étroite coupure, c'est un ancien camp retranché ou l'emplacement d'un poste destiné à compléter ce vaste système de défense ». Nous ignorons les sources de l'abbé Tabourier et n'avons retrouvé, pour l'instant, aucune trace de ces fortifications.

Au-delà des Aspres, il est difficile de repérer le tracé, d'autant que l'on arrive dans une région où la culture a supplanté les taillis et les herbages. La fortification n'a été conservée que lorsqu'elle ne gênait pas l'agriculture ou lorsqu'elle servait de limite.

En plusieurs endroits, le fossé a été comblé et transformé en chemin.

Nous retrouvons plusieurs portions assez bien conservées au Nord de la rue départementale qui relie Irai à Chennebrun et qui longe l'Avre. A noter que sur le tracé supposé entre les Aspres et cet endroit, on trouve une « motte » assez bien conservée au lieu-dit « Chauvigny ».

Aux environs de Chennebrun, le tracé se perd à nouveau et l'on ne retrouve fossé et talus qu'à 1 km de Saint-Christophe-sur-Avre dans le bois qui borde le village au Nord-Ouest. Une portion bien conservée est observée entre cet endroit et les Bois-Francis.

Les Fossés-Le-Roi suivent pendant 2 km environ l'ancienne voie dénommée « Chemin Perrey ». Nous n'avons pas été plus loin dans nos recherches, mais le tracé se dirige vers Verneuil.

Dans les portions les mieux conservées, où l'on peut faire quelques observations, on constate que les constructeurs ont réalisé le rempart avec les matériaux fournis par l'excavation du fossé. Il ne semble pas qu'il y ait existé une berme entre les fossés et le talus.

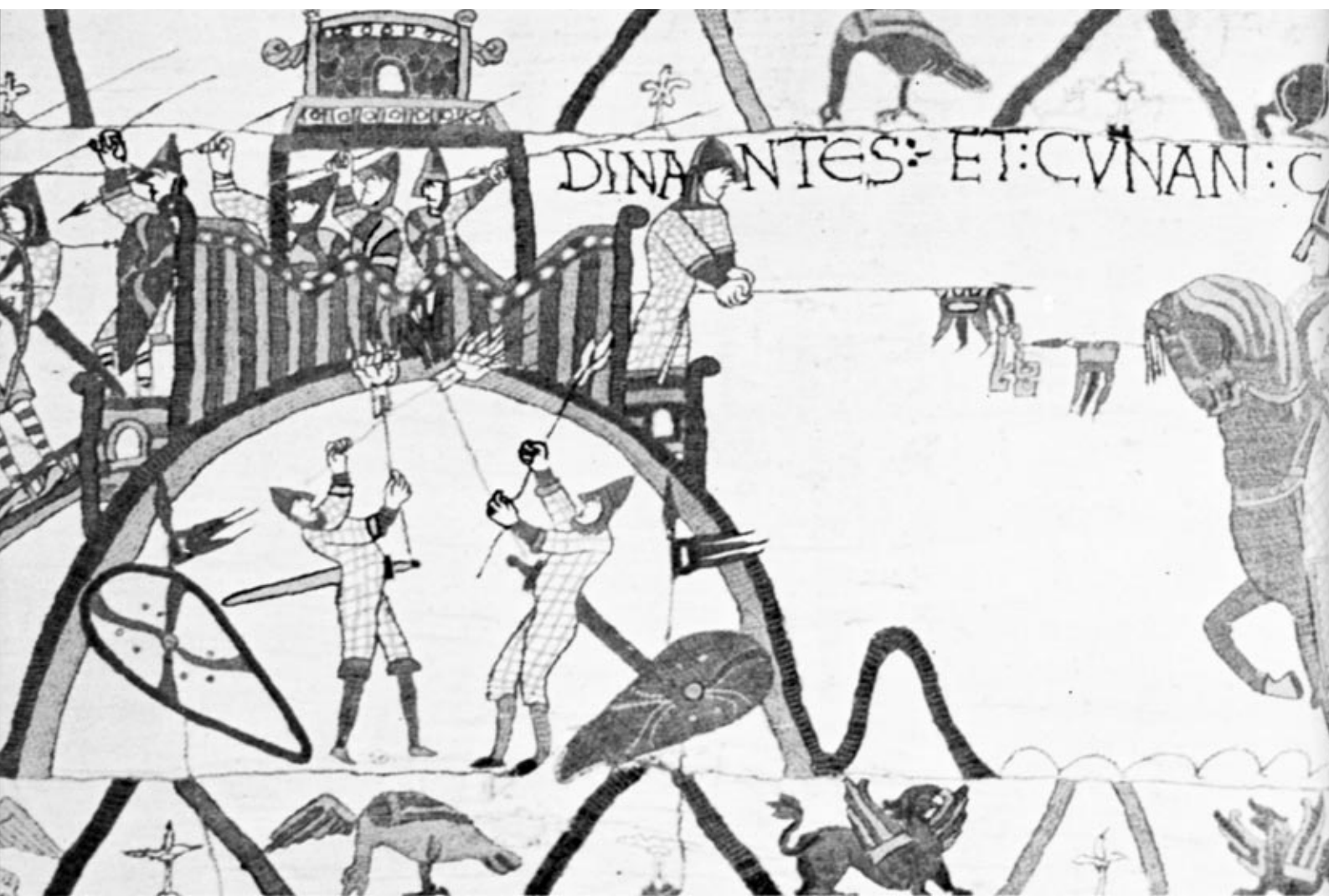
D'autre part, seules des fouilles méthodiques permettraient d'examiner si le rempart de terre a comporté des éléments supplémentaires de fortification, tels que palissades ou plantations d'épineux.

Une dernière remarque concerne l'appellation de ces vestiges que les habitants du pays désignent toujours sous le terme « Fossés-Le-Roi » sans, semble-t-il, faire de distinction entre le fossé proprement dit qui a souvent disparu et le talus.

Bernard JOUAUX, Nancy.



Réf. 1. Motte de Rivrai à Condé-sur-Huisne (Orne).



Réf. 3. Assaut du château de Dinan (Tapisserie de Bayeux).

N.B. — L'abréviation " Réf. " suivie d'un chiffre renvoie aux exemples numérotés illustrant chaque article et présentés lors de l'exposition.

LES CHATEAUX-FORTS

ÉVOLUTION ARCHITECTURALE ET ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

présentés par le Touring Club de France

Photos et textes de A. CHATELAIN

Le château fort est certainement l'expression la plus caractéristique du mode architectural aux temps de la féodalité. Des guerres privées aux guerres nationales, il dut répondre aux besoins de la résidence et de la défense de tout seigneur temporel qui devait, pour survivre, affirmer sa possession de la terre.

Avant tout, refuges et sièges de la puissance matérielle à laquelle biens et gens étaient soumis, les châteaux plus tard devinrent palais, mais au moyen âge ils devaient déployer toute l'ingéniosité des constructeurs face à celles des assaillants, — armées nombreuses ou bandes de maraudeurs —, qui convoitaient la richesse et le pouvoir des seigneurs.

Du temps des mottes et palissades à l'ère de la poudre, au long de cinq à six siècles, il a fallu sans cesse parfaire la supériorité de la défense sur l'attaque, ce qui s'est exprimé par une merveilleuse diversité de moyens. Mais les bâtisseurs de ces châteaux ont su, nous semble-t-il, allier le fonctionnel à la beauté. C'est peut-être pourquoi ils nous émeuvent toujours.

Aujourd'hui les châteaux forts ponctuent encore par milliers nos paysages : édifices fiers et complexes, ruines impressionnantes ou dérisoires, dressés en rase campagne ou au cœur d'une cité, ils nous apparaissent plus comme les précieux témoins d'une civilisation rude et bouillante qui fut l'adolescence de la nôtre que comme la marque d'oppressions abolies.

Les faire connaître, les faire comprendre, les faire aimer, — ce à quoi cette suite d'images veut tenter de parvenir —, c'est aussi les sauver de l'abandon pour qu'ils nous permettent longtemps de déchiffrer leurs mystères et qu'ils continuent à orner nos terroirs.

Les plus anciennes fortifications médiévales en pays plat consistaient en un retranchement de terre délimité par un fossé, parfois mis en eau. La terre retirée était amoncelée sur les bords intérieurs du fossé pour constituer un rempart que l'on surmontait d'une palissade en bois (**plessis**) et qui abritait les bâtiments (en bois) d'habitation et de service.

A une extrémité d'une telle enceinte était généralement établie une **motte** de terre plus élevée, sur laquelle on dressa la « **turris** », tour de bois qui devint le donjon (**dunio**).

1 MOTTE DE RIVRAI, A CONDÉ-SUR-HUISNE, Orne (v. p. 9).

2 MAQUETTE D'UNE FORTIFICATION A MOTTE ET LEVÉES DE TERRE (origine : Landes-museum de Bonn, R.F.A.).

3 FRAGMENT DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX, REPRÉSENTANT L'ASSAUT DU CHATEAU SUR MOTTE DE DINAN, Côtes-du-Nord (v. p. 10).

4 VUE AÉRIENNE DE LA MOTTE DE MONTI-SAMBERT, A BURÉ, Orne. ▶

5 FOSSÉ DU CHATEAU DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN, Eure.



Réf. 4.



Réf. 12.

La pierre remplaça progressivement le bois, la palissade devint **chemise** puis **courtine** dominant le fossé. Le **donjon** en pierre aux XI^e et XII^e siècles prit de l'importance et concentra les fonctions d'habitat seigneurial et de commandement de la défense; de réserve de vivres et de centre du pouvoir territorial. Il était plus souvent dressé sur une éminence naturelle ou sur le roc que sur une motte à la terre trop meuble. En montagne, les châteaux s'accrochèrent aux pitons et le relief dicta les contours de l'enceinte ou en permit même par endroits l'économie.

6 DONJON DE MONTCUQ, SUR MOTTE NATURELLE, Lot.

7 CHATEAU DE PUILAURENS, Aude.

8 COURTINE SUD ET FOSSÉ DU CHATEAU D'ARQUES-LA-BATAILLE, Seine-Maritime.

9 LES QUATRE CHATEAUX DE LASTOURS, Aude.

Aux XI^e et XII^e siècles, les châteaux consistèrent essentiellement en un fort donjon quadrangulaire souvent renforcé dans l'ouest de la France de puissants contreforts plats, à la fois résidence seigneuriale et forteresse.

10 FACE EST DU DONJON DE LANGEAIS, Indre-et-Loire.

11 DONJON DE NOGENT-LE-ROTRON, Eure-et-Loir.

▲ 12 DONJON DES DUCS DE NORMANDIE A FA-LAISE, Calvados.

13 DONJON DE CHAMBOIS, Orne (v. p. 14).



Réf. 14.

Au XII^e siècle, le donjon prit des formes diverses : polygonal à Gisors, cylindrique avec quatre tourelles accolées à Houdan, de plan en quatrefeuilles à Étampes et le plus souvent parfaitement cylindrique comme à Châteaudun.

Les ouvertures se font rares; les portes sont toujours à hauteur du premier étage; ceux-ci rarement voûtés en pierre sont généralement sur plancher de bois; la défense était concentrée exclusivement au sommet.

Ces premiers donjons ne pouvaient qu'opposer leur masse passive aux assaillants qui devaient les réduire plus par la famine que par les armes.

◀ 14 MOTTE ET DONJON CENTRAL DE GISORS, Eure.

15 LA TOUR GUINETTE, QUADRILOBÉE, DONJON ROYAL D'ÉTAMPES, Essonne.

16 DONJON DE HOUDAN, Yvelines.

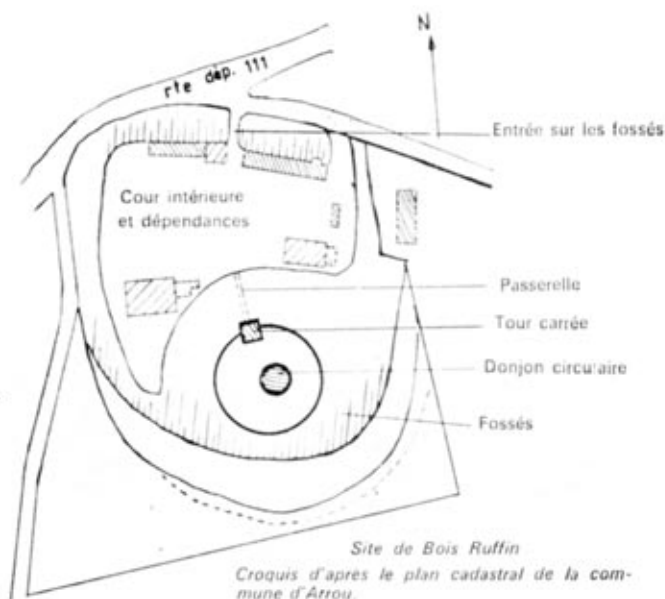
17 DONJON CYLINDRIQUE DE CHATEAUDUN, Eure-et-Loir.

Exemple de château fort de plaine de plan simple : Bois-Ruffin, commune d'Arrou (Eure-et-Loir). Un donjon cylindrique de 12,50 m de diamètre et près de 20 m de haut, au centre d'une enceinte polygonale concentrique formée d'une courtine de pierre renforcée de tourelles, elle-même élevée sur une levée de terre entourée d'un fossé en eau. La porte saillant de l'enceinte est pratiquée dans une tour carrée.

18 DONJON CENTRAL CYLINDRIQUE DE BOIS-RUFFIN, Eure-et-Loir.

19 TOUR PORTE DE BOIS-RUFFIN.

20 PLAN DU CHATEAU DE BOIS-RUFFIN. ▶



Réf. 20.

Au XIII^e siècle, les châteaux deviennent davantage forteresses que résidences. Ils se perfectionnent et se compliquent.

En pays de plaine, les plans sont souvent réguliers et symétriques : vastes quadrilatères de courtines renforcées aux angles par des tours cylindriques et délimitant une vaste cour centrale.

En montagne ou sur les hauteurs, les plans restent soumis aux exigences du relief.

Le donjon, ou plus forte tour, disparaît souvent ou est rejeté sur le côté le plus menacé. Les tours, renforcées par un talus à la base, dominent les créneaux des courtines; celles-ci sont parcourues à leur sommet par un chemin de ronde.

21 DONJON ISOLÉ DU CHATEAU ROYAL DE DOURDAN, Essonne.

22 COURTINE ET CHEMIN DE RONDE DU CHATEAU CABARET A LASTOURS, Aude. ▶

23 PLAN DU CHATEAU ROYAL DE DOURDAN, Essonne.

24 COURTINE ET TOURS DU CHATEAU DE CARCASSONNE, Aude.

Aux XIV^e et XV^e siècles, les châteaux se diversifient. Sous les effets de la guerre de Cent Ans, on renforce de vieilles forteresses (ex. : Montbrun, Haute-Vienne), on bâtit selon des modèles anciens (ex. : Bricquebec, Manche) — persistance du donjon — ou l'on conçoit de nouveaux types : enceintes de fortes tours sans donjon (ex. : Lassay, Mayenne), édifices compacts aux tourelles rapprochées toutes en hauteur (ex. : Sarzay, Indre; Verdelles, Sarthe) ou puissantes forteresses verticales dont la ligne de tir sommital met au même niveau les tours et les courtines (ex. : la Bastille, Tarascon). Au XV^e siècle, le souci esthétique prend souvent le pas sur celui de la défense (ex. : châteaux de Charles V, du duc de Berri ou du duc d'Orléans, comme à la Ferté-Milon, Aisne, où de grandes fenêtres et des sculptures monumentales s'étaient sur la façade).



Réf. 22.



Réf. 13.
Donjon de Chambois.

- 25 CHATEAU DE MONTBRUN, Haute-Vienne.
- 26 DONJON SUR MOTTE DU CHATEAU DE BRIC-QUEBEC, Manche.
- 27 PLAN DU CHATEAU DE LASSAY, Mayenne.
- 28 CHATEAU DE LASSAY, Mayenne. ▶
- 29 CHATEAU DE SARZAY, Indre.
- 30 CHATEAU DE VERDELLES, Sarthe.
- 31 CHATEAU DE LA FERTÉ-MILON, Aisne.

Le crénelage, ou parapet, protégeait le **chemin de ronde** où circulaient les défenseurs. Il était établi soit sur la crête du mur soit en une sorte de balcon intérieur supporté par des consoles de pierre ou corbeaux; l'accès se faisait par des escaliers plaqués aux courtines.

L'enceinte d'un château était constituée par un mur, la **courtine** et des tours, généralement plus élevées. Le sommet des courtines se terminait par un crénelage : succession de **créneaux** pour le tir et de **merlons** pour la protection du tireur.

Les places importantes, — grands châteaux ou cités fortifiées —, pouvaient avoir deux enceintes concentriques, la première, la plus externe, étant plus basse que la seconde. L'espace entre les deux s'appelaient **lices** et servait, hors les sièges, aux exercices et aux tournois.

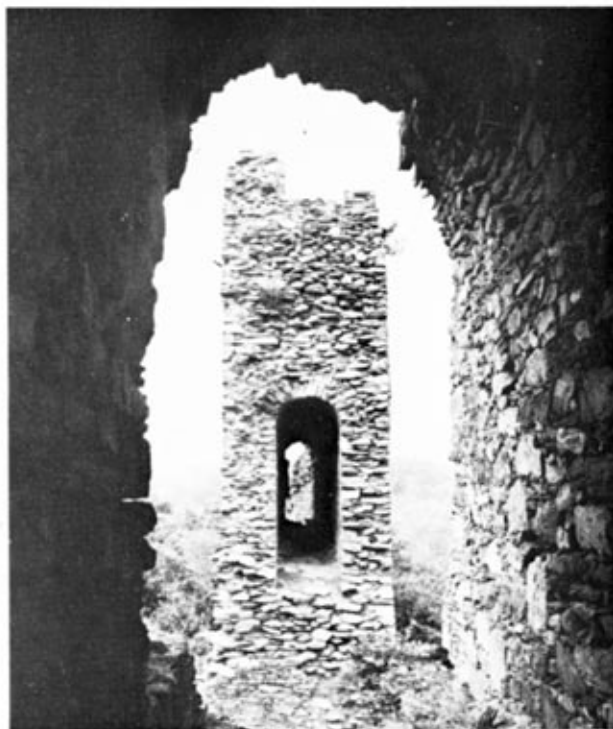
- 32 CHEMIN DE RONDE SUR LA CRÊTE DE LA COURTINE A SUCINIO, Morbihan.
- 33 COURTINE DU CHATEAU DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, Gard.
- 34 ESCALIER MONTANT A LA COURTINE DU CHATEAU DE MONTSÉGUR, Ariège.
- 35 CHATEAU DE PUILAURENS, Aude.
- 36 LICES DE LA CITÉ DE CARCASSONNE, Aude.

Les **meurtrières** étaient les trouées ménagées dans les murs des tours et parfois des courtines pour le tir. Ce sont des **archères** lorsqu'elles ont la forme d'une mince fente verticale, ou des **canonnières** lorsqu'elles sont circulaires pour le tir des bouches à feu. Parfois les courtines épaisses étaient percées dans leur longueur par un étroit couloir de circulation, appelé **gaine**.

- 37 LONGUE MEURTRIÈRE A DEUX ÉTAGES, ENCEINTE D'AIGUES-MORTES, Bouches-du-Rhône.
- 38 BOUCHE A FEU DE LA TOUR DES ANGLAIS A CASTELNAUD, Dordogne.
- 39 MEURTRIÈRE TRANSFORMÉE EN CANONNIÈRE A MONTBRUN, Haute-Vienne.
- 40 LA « GAINÉ » A L'INTÉRIEUR DE LA COURTINE SUD DE CHALUCET, Haute-Vienne. ▶
- 41 VUE INTÉRIÈRE DE LA « GAINÉ » DU CHATEAU DE COUDRAY-SALBART, Deux-Sèvres.



Réf. 28.



Réf. 40.

L'appareillage des maçonneries variait selon le matériau trouvé dans le pays. Un procédé insolite se remarque surtout en Languedoc et en Alsace, le **bossage**, où chaque moellon offre une surface bombée et rugueuse : effet décoratif ou résistance accrue aux boulets ?

Les tours des enceintes étaient de plans variés : carrées, circulaires, polygonales, en amande ou à bec. La tour de Philippe le Bel à Villeneuve-lès-Avignon, Gard, est un exemple intéressant de l'architecture militaire évoluée du début du XIV^e siècle. On distingue l'appareil à bossages, la couronne de mâchicoulis sur corbeaux, le parapet à meurtrières. Sous les mâchicoulis l'édicule accroché hors-œuvre est une **latrine** (à échappement libre), élément de confort fréquent dès le XIII^e siècle. Le sommet de la tour, à gauche, est surmonté non d'une cheminée mais d'une **guette** abritant l'escalier en vis qui mène à l'observatoire du guetteur.

Lorsqu'elles renforçaient une courtine sur une première ligne de défense, les tours étaient souvent **ouvertes à la gorge**, c'est-à-dire vers l'intérieur de la place pour que les assaillants qui s'en seraient emparés demeurent sous le tir des défenseurs occupant encore les ouvrages centraux de la place.

Une **échauguette** est une tourelle généralement en encorbellement à l'angle de deux murs qui améliorerait la vision des défenseurs dans les angles des bâtiments ou des tours. Ici on voit, de part et d'autre, les mâchicoulis et, à gauche, une latrine également bâtie en encorbellement (sur corbeaux ou consoles de pierre).

42 BOSSAGE DE LA TOUR EST DU CHATEAU DE PUILAURENS, Aude.

43 TOUR A ÉPERON DU CHATEAU DE LA FERTÉ-MILON, Aisne.

44 LA TOUR DE PHILIPPE LE BEL A VILLENEUVE LÈS AVIGNON, Gard.

45 TOUR « OUVERTE A LA GORGE » DE L'ENCEINTE URBAINE DE CAHORS, Lot.

46 ÉCHAUGUETTE MACHICOULIS ET LATRINES DE LA TOUR DE MORICQ, Vendée.

L'essentiel des défenses était assuré par les sommets des courtines et des tours. Il importait d'écarter les assaillants des bases des murs pour qu'ils ne puissent les saper. Ce « flanquement » vertical a été d'abord assuré par des **hourds**, balcons de bois, clos, accrochés au sommet des courtines. Du fait de leur fragilité ils ont presque tous disparu mais Viollet-le-Duc en a reconstitué au siècle dernier à Carcassonne.

Aux XII^e et XIII^e siècles, les hourds furent parfois remplacés par des **mâchicoulis sur arcs** (ex. : Farcheville, Essonne, fin XIII^e siècle). Ce procédé permettait, du haut du chemin de ronde, le jet vertical de projectiles qui ricochaient sur les bases talutées des murs avant d'atteindre les assaillants.

Au XIV^e siècle, se sont développés les **mâchicoulis sur corbeaux** ou consoles de pierre dont l'extrémité portait le parapet sommital à légère distance en avant de l'aplomb des murailles. Entre mur et parapet se trouvaient dégagés des espaces vides permettant les jets verticaux de projectiles ou liquides brûlants.

Les chemins de ronde couronnant les tours furent plus tard entièrement clos en pierre (ex. : Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire). La vue intérieure du chemin de ronde de la tour de Tiffauges, Vendée, montre à droite les trous des mâchicoulis et à gauche les bancs de pierre où les soldats pouvaient attendre d'intervenir.

47 L'IMPRESSONNANTE SÉRIE DE MACHICOULIS SUR ARCS DE FARCHEVILLE, Essonne.

48 MACHICOULIS SUR CORBEAUX DU DONJON DE COMARQUE, Dordogne.

49 HOURDS EN BOIS RECONSTITUÉS PAR VIOLLET-LE-DUC A CARCASSONNE, Aude.

50 CHEMIN DE RONDE FERMÉ DU CHATEAU DE MONTREUIL-BELLAY, Maine-et-Loire.

51 INTÉRIEUR DU CHEMIN DE RONDE DE LA TOUR DU VIDAME A TIFFAUGES, Vendée.

Les **portes** permettant l'accès à l'intérieur d'une place — château ou ville forte — sont des points de rupture de l'enceinte donc des points vulnérables. Les constructeurs ont toujours apporté un grand soin à les renforcer.

Dans les anciens donjons, elles étaient percées au moins à 6 mètres du sol et l'on y accédait avec une échelle pouvant se retirer à l'intérieur, ou avec une passerelle appuyée sur le rempart voisin.

Dans les places plus complexes elles pouvaient être percées dans une courtine (ex. : Clisson, Loire-Atlantique) et étaient surmontées de mâchicoulis.

Elles pouvaient être percées dans une tour-porte (ex. : Blain, Loire-Atlantique) ou dans un châtelet se défendant indépendamment (ex. : Pocé, Maine-et-Loire).

52 CHATELET D'ENTRÉE A POCÉ, Maine-et-Loire.

53 ENTRÉE DU CHATEAU DE CLISSON, Loire-Atlantique.

54 TOUR-PORTE DU CHATEAU DE BLAIN, Loire-Atlantique.

A partir du XIV^e siècle, apparaît le « pont-levis » reliant le portail à la contrescarpe du fossé ou, si celui-ci était trop large, à un pont dormant allant de la contrescarpe au milieu du fossé où il s'appuyait sur une pile rectangulaire dressée au fond du fossé : il en existe encore en plusieurs châteaux. L'extrémité du pont-levis était liée par deux chaînes à l'extrémité de deux poutres, parallèles entre elles et au tablier, appelées flèches. Ces poutres, dont l'autre bout pivotait dans la muraille grâce à un contrepoids, permettait le levage du tablier. Lorsque celui-ci était redressé à la verticale, il doublait le portail et les deux poutres s'encastraient dans des rainures ménagées à cet effet dans le mur au-dessus de la porte. Parfois, la porte charretière était doublée d'une porte piétonnière munie elle aussi d'un pont-levis à un seul bras de levage, cette fois, disposé au-dessus et au milieu, ce qui fait que l'on peut voir trois larges rainures surmontant les portes. Devant chaque porte munie de ces grosses rainures devait exister un fossé puisqu'elles se justifient par l'existence d'un pont ; mais de nos jours ces fossés ont souvent été comblés.

Bien souvent et dès le XIII^e siècle, les portes étaient encadrées par deux tours demi-cylindriques ou à éperon, permettant un flanquement en tenaille et abritant les corps de garde au rez-de-chaussée.

55 PLAN-TYPE DE PORTE DE CHATEAU A PONT-LEVIS ENTRE DEUX TOURS.

56 PONT-LEVIS RECONSTITUÉ AU CHATEAU DU RIVAU, Indre-et-Loire.

57 ENTRÉE MONUMENTALE DE LA FORTERESSE ROYALE DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, Gard.

Les lourds vantaux de la porte d'entrée d'un château étaient eux-mêmes protégés par une **herse** ou grille verticale coulissant de haut en bas, et souvent par un **assommoir**, sorte de mâchicoulis intérieur permettant de faire choir des projectiles sur les assaillants aventurés au pied de la porte. Herse et assommoir étaient utilisés par les défenseurs logés dans une chambre de manœuvre placée au-dessus de la porte. Devant les portes importantes étaient parfois disposée une **barbacane**, ouvrage de plan rond ou en fer à cheval, non couvert possédant un chemin de ronde crénelé. Elle servait à retarder l'assaillant et à briser son élan, empêchant l'enfoncement de la porte principale par le coude du cheminement qu'elle imposait : en effet sa propre porte était à 90 degrés de la porte du château (voir le plan de Lassay).

58 HERSE DU DONJON DE BLANDY-LES-TOURS, ►
Seine-et-Marne.

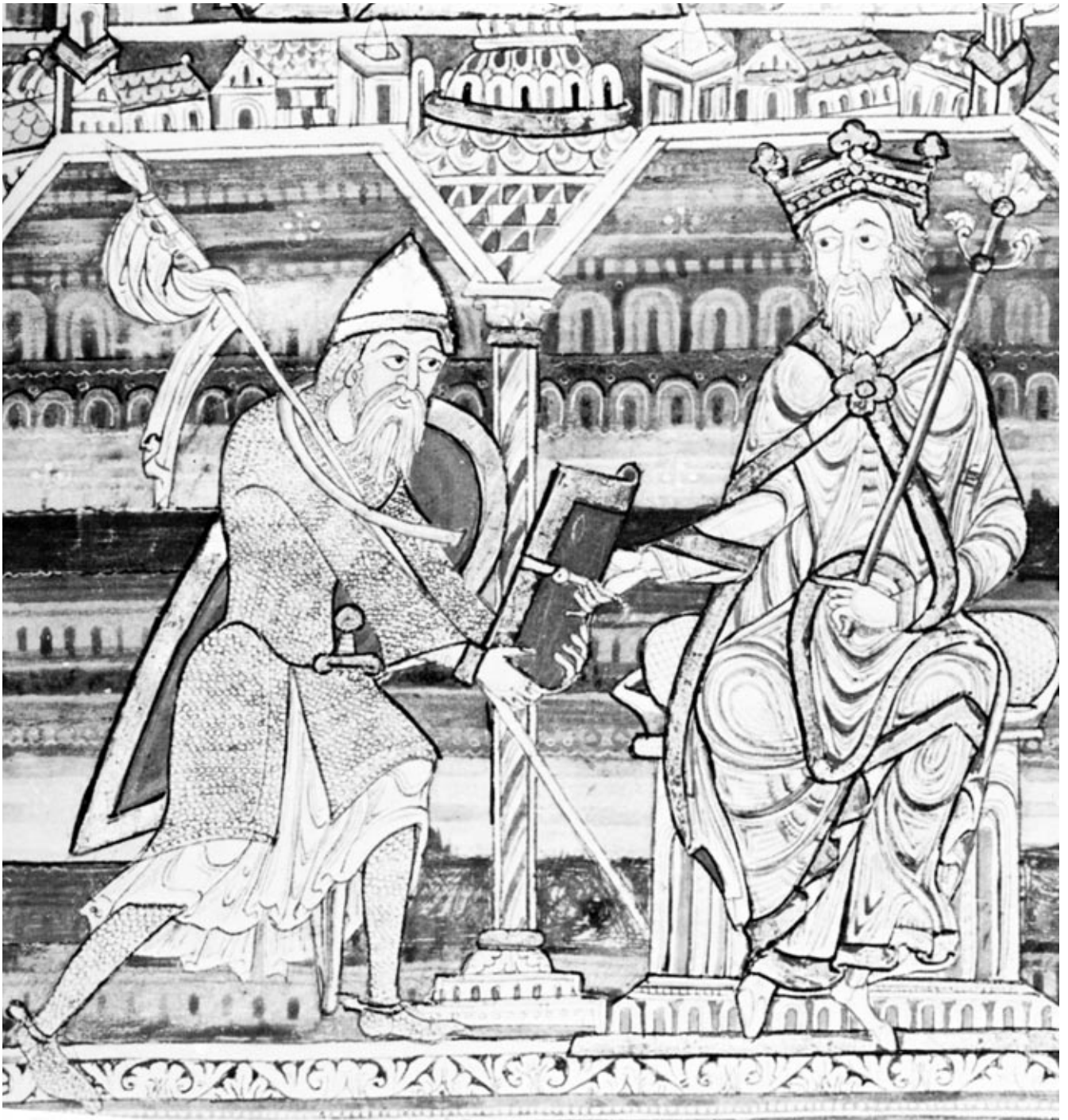
59 ASSOMMOIR D'UNE DES TOURS-PORTE DE CHATEAU-SUR-EPTE, Eure.

60 BARBACANE PRÉCÉDANT L'ENTRÉE DU CHATEAU DE MONTREUIL-BELLAY, Maine-et-Loire.

A. CHATELAIN.



Réf. 58.



Réf. 203.

Chevalier armé. Enluminure d'une Histoire Naturelle de Pline.
Manuscrit du 12^e siècle, bibliothèque municipale du Mans n° 263.

ARMES DÉFENSIVES ET OFFENSIVES

(XI^e-XV^e siècle)

par J.-P. REVERSEAU

Inclus dans le cadre d'une étude sur l'armement à l'époque médiévale, le contexte géographique du Perche n'offre aucune signification précise. Il convient donc de rappeler ici les données essentielles du développement du costume et des armes utilisées par l'homme de guerre entre le XI^e et le XV^e siècle et de souligner à l'aide des documents iconographiques présentés dans l'Exposition les phases d'une évolution technique souvent complexe.

Au cours du XI^e et du XII^e siècles, les modes en matière d'armes et défenses de corps n'ont guère varié : une miniature extraite des Commentaires des Psaumes de saint Augustin nous restitue avec minutie, l'armement du chevalier vers la fin du XI^e siècle. La tête est recouverte du **bacinet** au timbre allongé muni en son avant d'un nasal protégeant le visage qui paraît dériver du casque carolingien; le corps est revêtu d'un vêtement fait de **mailles** pleines de hauberge, petites plaques de métal forgées au marteau (mail) et fixées sur un support de cuir ou d'étoffe; les chevaliers normands de la Tapisserie de Bayeux portent des **broignes** renforcées de telles plaques clouées. Cet armement défensif est complété par un long **bouclier** hérité des Normands dont le décor paraît offrir les premiers éléments d'identification héraldiques. L'armement offensif qui accompagne ces défenses et qui subsistera jusqu'au XVI^e siècle est composé de la **lance** montée sur une longue hampe, de la **dague**, de la **hache**, et surtout, arme noble par excellence, de l'**épée** à quillons droits et pommeau circulaire à laquelle s'est attaché le symbolisme religieux de la Chevalerie. La principale arme de trait, outre l'**arc**, est l'**arbalète** dont les **carreaux** sont d'une redoutable efficacité et les effets si meurtriers que le Concile de Latran en 1139 en proscrit l'emploi contre les chrétiens. Sur une autre miniature du recueil des Psaumes de saint Augustin qui représente peut-être une scène à caractère cynégétique, nous voyons les figures poignantes dans leur dénuement des hommes de pied de l'époque, tête nue, protégés seulement par une courte jaque et armés de la hache ou de cet épieu que l'on utilise indifféremment pour la chasse et pour la guerre.

Contemporaine de la maille pleine, la **maille treslie** (Histoire naturelle de Plin, XII^e siècle) formée d'une multitude d'anneaux en fer entrelacés a été utilisée jusqu'au XVII^e siècle pour confectionner les hauberts, les coiffettes, les camails et les cottes dont de nombreux spécimens sont conservés dans les grandes collections d'armes; un vêtement flottant aux plis amples et multiples, la **cotte d'armes** (Grandes chroniques de France, fin XIII^e siècle) peut recouvrir les mailles et les protéger des intempéries et des ardeurs du soleil de Terre sainte.

C'est vers le milieu du XIII^e siècle, avec l'apparition et le développement des **plates**, que peuvent se déceler les premiers indices d'une transformation majeure de la défense de corps; ces plaques en métal de dimensions variables se superposent et complètent les vêtements de mailles; vers 1250, la statue de saint Maurice à la cathédrale de Magdebourg présente le plus ancien témoignage de l'emploi d'une cotte renforcée de plates placée au-dessus de la maille; quelques décades plus tard, sur le reliquaire de Wienhausen, la figure d'un garde montre un surcot analogue renforcé de plates. Vers 1260, l'effigie funéraire de William Longue-Épée le Jeune dans la cathédrale de Salisbury est revêtu d'un long **haubert** sur lequel sont fixées, à l'emplacement des coudes, ces pièces métalliques qui se développeront, devenant au siècle suivant les **cubitières**, pièces essentielles de la protection du bras. Parfois le haubert est renforcé par des plates mobiles appelées ailettes que recouvrent les armes de leur possesseur (Speculum historiale de Vincent de Beauvais, XIII^e siècle); de la fin du règne de Louis XI semble dater également l'usage des **gantelets** et du **gorgerin** de métal, quant aux **solerets**, ils sont contemporains du premier quart du XIV^e siècle. Toutes ces pièces réalisées dans des plaques de fer complètent indifféremment le vêtement en mailles, le **gambeson** de toile rembourré qui protège la poitrine ou la **brigandine**, gilet constitué d'une multitude de petites lamelles métalliques qui sera d'un emploi constant aux XV^e et XVI^e siècles.

Vers 1320, les membres sont entièrement recouverts de plates et la protection du corps apparaît comme complète; nos connaissances qui jusqu'à cette époque ne reposaient que sur l'examen des sources figurées sont alors complétées considérablement par la découverte sur le site de la bataille de Wisby (1361) de vingt-quatre « **armures** » (en fait des plates de la protection du torse); ces pièces, du plus grand intérêt pour l'archéologie militaire d'une époque

charnière, constituent le jalon essentiel d'une évolution technique qui aboutit au plastron de la plus ancienne armure complète parvenue jusqu'à nous, celle du chevalier Vogt de Match que l'on situe dans les années 1380-1390.

Le siècle suivant voit l'emploi généralisé du « **harnois blanc** » (Le Miroir de la vie humaine, 1482); cette armure de plates est formée d'une quinzaine de pièces de fer battu (bacinnet, salade, armet, les défenses de tête, gorgerin, plastron et dossière, défenses de bras et de jambes) retenues les unes aux autres par des lanières de cuir formant autour du corps une carapace de fer, telle une sculpture articulée souvent d'une magnifique qualité d'exécution. Le **bacinnet à mézail** mobile évolue à l'époque vers la défense appelée **salade** dont l'ultime transformation constitue l'**armet**; le grand **heaume**, haute coiffure cylindrique qui enveloppe totalement la tête et se porte généralement au-dessus du bacinet, ne survit plus qu'en complément de l'armure de joute et le « **heaume crapaud** » du harnois pour le gestech (*) semble être à la fin du XV^e siècle son ultime avatar.

On divise habituellement, selon leur provenance, la production des armures du XV^e siècle en deux rameaux distincts, l'italien et l'allemand, qui, à l'inverse de la production française du temps, sont représentées de nos jours par des témoignages nombreux et souvent d'une éblouissante maîtrise technique; il faut citer les œuvres des Misaglia de Milan et de leur concurrent augsbourgeois Lorenz Helmschmied, auteur, vers 1480, des armures de l'archiduc Sigismond du Tyrol et du futur empereur Maximilien I^{er}.

Parvenu ainsi au terme de son évolution formelle et illustré par des chefs-d'œuvre éclatants, le harnois dans sa meilleure production va se transformer au XVI^e siècle en un accessoire luxueux qu'envahit tout le répertoire décoratif de la Renaissance et qu'influencent certaines modes vestimentaires extravagantes du Maniérisme; utilisé lors des Entrées, des Triomphes à l'antique et de toutes les autres manifestations fastueuses qu'affectionnèrent les princes de la Renaissance, il se complique également à l'extrême pour servir dans les joutes et les tournois et il tend à perdre progressivement sa fonction initiale. Sur le champ de bataille le déclin du harnois, à l'instar de celui des armes d'hast (pique, lance, hallebarde, pertuisane, guisarme...) est provoqué par la généralisation des armes à feu et devient inéluctable, il survit cependant jusqu'au XVII^e siècle comme un élément somptuaire auquel s'attachent principalement dans les pays de culture germanique, les valeurs symboliques de la Noblesse. Depuis longtemps, les prouesses individuelles du Chevalier ne s'accordaient plus avec les techniques nouvelles de la Guerre; l'introduction et le développement de l'artillerie avaient occasionné de profonds changements dans la tactique et la transformation complète de la guerre de siège; dès 1338, un canon est employé lors du siège de Puy-Guillaume; au Quesnoy, en 1340, les Français, selon Froissard firent également usage de « canons et bombardes » et en 1343, Pétrarque évoque ces instruments qui tirent des glands de métal en répandant des éclairs et du tonnerre avec lesquels s'ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de la Guerre.

Jean-Pierre REVERSEAU.

(*) Technique de joute particulièrement en honneur dans l'Empire au XVI^e siècle.

61 ÉPÉE. Europe occidentale, vers 1050. L. : 0,580; l. : 0,120. Provenance : collection Estruch, Barcelone; collection Pauilhac, acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. J. PO. 2254.

Pièce de fouilles; courte garde cruciforme; lourd pommeau en forme de demi-sphère destiné à équilibrer le poids de la lame; quillons courts et droits; forte lame à évidemment longitudinal brisée au tiers inférieur.

62 CHEVALIER DU XII^e SIÈCLE. Mannequin provenant de la série des costumes de guerre exécutés dans la seconde moitié du XIX^e siècle par le colonel Le Clerc et par ses successeurs jusqu'en 1901.

Paris, *Musée de l'armée*.

Cette reconstitution est inspirée de la plaque en émail (1144-1150) représentant Geoffroy Plantagenêt, aujourd'hui conservée au Musée de Tissé au Mans. Le guerrier est coiffé d'un casque à nasal et revêtu d'une longue cotte de mailles treslies; un grand bouclier allongé complète la protection du corps; l'armement offensif se limite à une lourde épée au pommeau émaillé.

Peu de pièces du XII^e siècle sont parvenues jusqu'à nous mais les chansons de geste fourmillent de termes et de mentions d'armes qui permettent d'avoir une connaissance étendue de l'armement de cette époque.

Bibl. : *Notice sur les costumes de guerre*, Paris, Musée de l'Armée, 1901, n° 4.

63 CHEVALIER DU TEMPS DE PHILIPPE AUGUSTE. Mannequin provenant de la série des costumes de guerre exécutés dans la seconde moitié du XIX^e siècle par le colonel Le Clerc et ses successeurs jusqu'en 1901.

Paris, *Musée de l'Armée*.

Mannequin réalisé d'après le sceau du connétable Mathieu II de Montmorency (1174-1230).

Le grand heaume cylindrique est recouvert d'un enduit rouge et or; l'écu armorié pend le long de la cotte de mailles; les jambes protégées par des jambières de mailles sont chaussées d'éperons dorés, privilège de la Chevalerie. L'équipement est complété par une épée et une hache.

Bibl. : *Notice sur les costumes de guerre*, Paris, Musée de l'armée, 1901, n° 5.

64 ÉPÉE. Europe du sud, XIII^e siècle. L. : 1,00; l. : 0,14. Provenance inconnue.

Paris, *Musée Carnavalet*, inv. AM. 879 et 873.

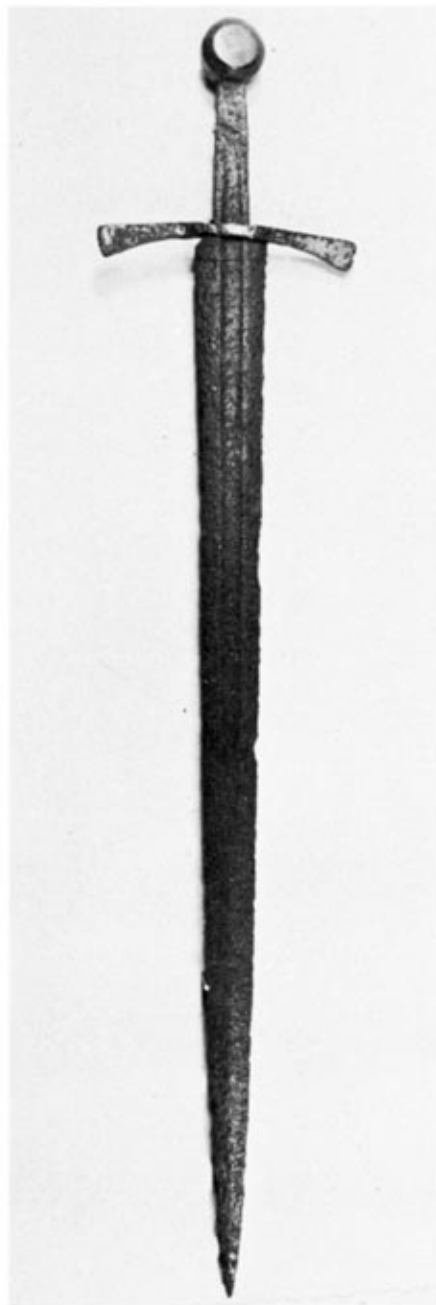
65 ÉPÉE. Europe du sud, 2^e partie du XIV^e siècle. L. : 1,03; l. : 0,15. Provenance inconnue.

Quillons à section carrée, pommeau en forme de disque chanfreiné.

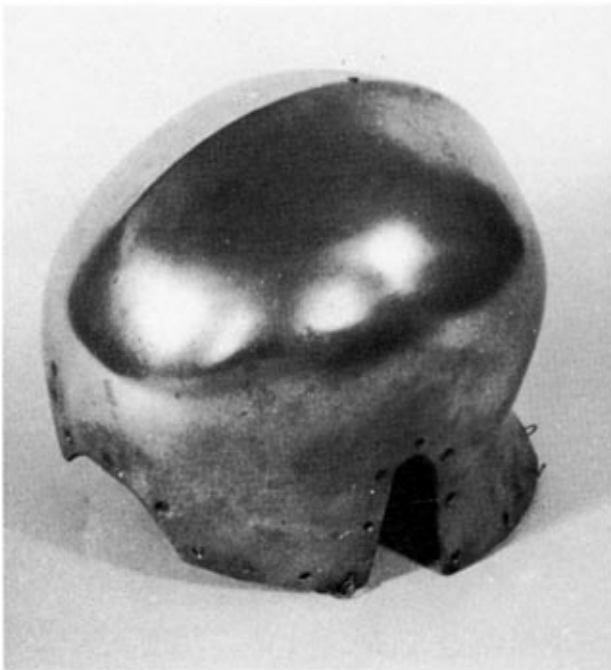
66 ÉPÉE D'ESTOC ET DE TAILLE. Europe méditerranéenne, vers 1300-1350. L. : 0,83; l. : 0,17. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. J. PO. 2237.

Pièce de fouilles; pommeau discoïde en bronze, aux bords chanfreinés; longs quillons plats anciennement argentés et aux extrémités en « fer de hache » légèrement infléchis vers la pointe; forte lame allégée par une gouttière sur les deux tiers de sa longueur.



Réf. 66.



Réf. 73.

67 BASILARD. Cantons suisses, fin XIV^e siècle. L. : 0,30; l. : 0,08. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. J.PO. 1147.

Pommeau et quillons de fer en forme de croissant enserrant la fusée de bois; lame à forte arête médiane. Cette monture est caractéristique des armes suisses et subsiste sur les dagues jusqu'à la fin du XVI^e siècle. De nombreuses représentations de basilards figurent sur les œuvres des peintres-lansquenets Urs Graf et Nicolas Manuel à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle.

Bibl. : B. Dean, *Catalogue of European daggers*, New-York, 1929, pl. IV.

68 ÉPERON A POINTE. Fin XIII^e-début XIV^e siècle. L. : 0,18; l. : 0,07. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. 24376.

69 ÉPÉE. Europe du sud, I^{re} partie XIV^e siècle. L. : 0,90; l. : 0,12. Fer et bronze. Provenance : inconnue.

Paris, *Musée Carnavalet*, inv. AM. 878.

70 CHEVALIER DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE. Mannequin de la série des costumes de guerre.

Paris, *Musée de l'armée*.

Ce mannequin serait inspiré d'une effigie du dauphin, futur Charles V. La tête est coiffée d'un bacinet à camail sur lequel pouvait venir se placer un grand heaume; le reste du corps est recouvert par les « plates » dont l'assemblage forme, à cette époque, les premières armures complètes.

Bibl. : *Notice sur les costumes de guerre*, Paris, Musée de l'armée, 1901, n° 12.

71 FER DE HACHE. XIV^e-XV^e siècle. L. : 0,23; l. : 0,14. Provenance : collection Kœchlin acquise par le Musée de l'armée en 1954.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. 11553.

Tranchant arrondi, forte douille maintenant le manche. Rivale de la hallebarde chez les combattants à pied, la hache de guerre peut se confondre avec l'outil du même nom dont souvent elle ne diffère que par l'adjonction, au côté opposé du tranchant, d'un maillet ou d'un bec de corbin.

72 VEUGLAIRE, fin du XIV^e siècle. Fer forgé. L. : 0,33; calibre : 0,040. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. PO. 361, n° 45.

Pièce d'artillerie incomplète dont le tube devait comporter huit douves; il n'en subsiste que trois, retenues par leurs frettes sur la cheminée interne. Marques illisibles autour de la lumière.

◀ 73 SALADE. Espagne, Espagne, I^{re} partie du XV^e siècle. L. : 0,16; l. : 0,14; h. : 0,19. Provenance : collection Pauilhac, acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. H. PO. 642.

Défense de tête d'un homme de pied, à timbre arrondi présentant des découpures à la hauteur des oreilles probablement destinées à être munies de pièces de protection mobiles.

Bibl. : *Archæologia*, Londres, 1933, vol. 83, pl. LXXXVIII.

74 CHAPEL. Espagne, fin XV^e siècle. H. : 0,27; l. : 0,31. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. H. PO. 673.

Timbre arrondi forgé en une seule pièce, crête saillante, large rebord infléchi vers le bas formant visière; rivets de cuivre destinés à maintenir des bandes décoratives à la base du timbre. Poinçon identique répété trois fois sur le timbre indiquant que cette pièce était à « toutes épreuves », c'est-à-dire qu'on avait testé sa résistance aux projectiles envoyés par une arbalète à moufle. Originale de l'Aragon (Calatayud), de la Catalogne ou de la Navarre (Pampelune), cette défense de tête fut adoptée par les fantassins espagnols au XV^e siècle; elle était généralement portée avec une bavière, pièce triangulaire protégeant le bas du visage, fixée sur la brigandine ou le plastron.

Bibl. : *Archæologia*, Londres, 1933, vol. 83, pl. LXXXVIII.

75 CUISSARD. Italie du Nord, seconde partie du XV^e siècle. L. : 0,39; l. : 0,35. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2363.

Surface divisée en pans que soulignent des arêtes verticales : large rebord à la partie supérieure; boucle d'attache pour la courroie de fixation autour de la jambe gauche; la première lame de la genouillère subsiste, fixée par des rivets de fer.

76 FER DE HACHE. Fin du XV^e siècle. L. : 0,15; l. : 0,15. Provenance : collection Kœchlin acquise par le Musée de l'armée en 1954.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. 11593.

Tranchant échancré à sa base : décors en forme de rosace. Poinçon répété trois fois (Landshut?)

77 FER DE HACHE. Fin du XIV^e ou début du XV^e siècle. L. : 0,19; l. : 0,19. Provenance : collection Bathzen-Forner; collection Kœchlin acquise par le Musée de l'armée en 1954.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. 11597.

78 TAPISSERIE de Notre-Dame de Nantilly, Saumur, troisième quart du XV^e siècle, copie et réduction de Albert Brenet, peintre de la Marine, 1972. L. : 2,34; l. : 1,67.

Paris, *Musée de l'armée*.

Cette œuvre donne une image saisissante d'un engagement entre cavaliers et fantassins et de leur équipement à la fin du XV^e siècle.

79 ÉPERON A MOLETTE. XV^e siècle. L. : 0,20; l. : 0,09. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 24375.

Branches et tiges droites, terminées par une molette mobile en étoile à 6 points. Le développement de la barde de protection du cheval justifie, à cette époque, l'allongement de la tige de l'éperon.

80 ÉPERON A MOLETTE. Allemagne(?) seconde moitié du XV^e siècle. L. : 0,18; l. : 0,07. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Tige et branches incurvées, molette mobile en étoile à 6 points.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 24386

81 COTTE DE MAILLES, début XV^e siècle. L. : 116; l. : 114. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2750.

Longue chemise en mailles treslies se terminant par deux pans à l'avant et à l'arrière qui rappelle les formes du haubert portée aux XII^e et XIII^e siècles, par les chevaliers — boutons d'attache en cuivre rouge à la hauteur du col.

82 ÉPIEU DE GUERRE. Europe du Sud, XV^e siècle. L. : 0,39; l. : 0,06. Provenance : inconnue.

Paris, *Musée Carnavalet*, inv. AM. 871.

83 MARTEAU D'ARMES, XV^e SIÈCLE (?) L. : 0,25; l. : 0,22. Provenance : inconnue.

Paris, *Musée Carnavalet*, inv. AM. 877.

84 PAIRE DE CUBITIÈRES. Espagne, vers 1470-1480. L. : 0,15; l. : 0,15. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964. Poinçons d'épreuves de Calatayud (?)

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2618.

85 PAIRE DE CUBITIÈRES. Espagne, vers 1470. L. : 0,17; l. : 0,17. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2617.

D'une belle exécution, forgée chacune en une seule pièce; décors faits de nervures au repoussé.

Poinçons d'épreuves de Calatayud(?).

86 CANON D'AVANT-BRAS. Fin XV^e siècle. L. : 0,21; l. : 0,11. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2413.

Pièce incomplète, d'une belle exécution, présentant une surface en partie nervurée; courroies de fixation. Poinçon inconnu. Le canon d'avant-bras est la pièce de défense de bras (ici pour le bras droit) sur laquelle se fixent la cubitière et, à l'autre extrémité, le gantelet qui, à cette époque, la recouvre presque entièrement.

87 CANON D'AVANT-BRAS. Italie, vers 1460-1470. L. : 0,22; l. : 0,11. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2381.

Pièce constituée de deux éléments maintenus par des charnières et une courroie de cuir; trous des attaches pour fixer la cubitière.

88 DAGUE A ROGNONS. France(?), vers 1400-1500. L. : 0,37; l. : 0,04. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 1207.

Fusée en bois de racine s'évasant vers le haut et renflée à sa partie inférieure de deux sphères : courts quillons infléchis vers la pointe et décorés de motifs géométriques : lame effilée à un seul tranchant.

Les dagues de ce type entraient fréquemment comme accessoires du costume civil et se portaient généralement suspendues à la ceinture, le pommeau pendant vers le bas.

Bibl. : B. Dean, *Catalogue of European daggers*, New-York, 1929, pl. XV.

89 DAGUE A ROGNONS. Allemagne(?), vers 1450-1500. L. : 0,43; l. : 0,06. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 1216.

Fusée en bois de racine décorée de petits clous disposés en quadrilobes s'évasant vers le haut et renflée à sa base de deux sphères; quillons dont l'un brisé; lame à dos et un seul tranchant.

90 MARTEAU D'ARMES. Bourgogne(?), vers 1470-1480. L. : 1,71; l. : 0,14. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 458.

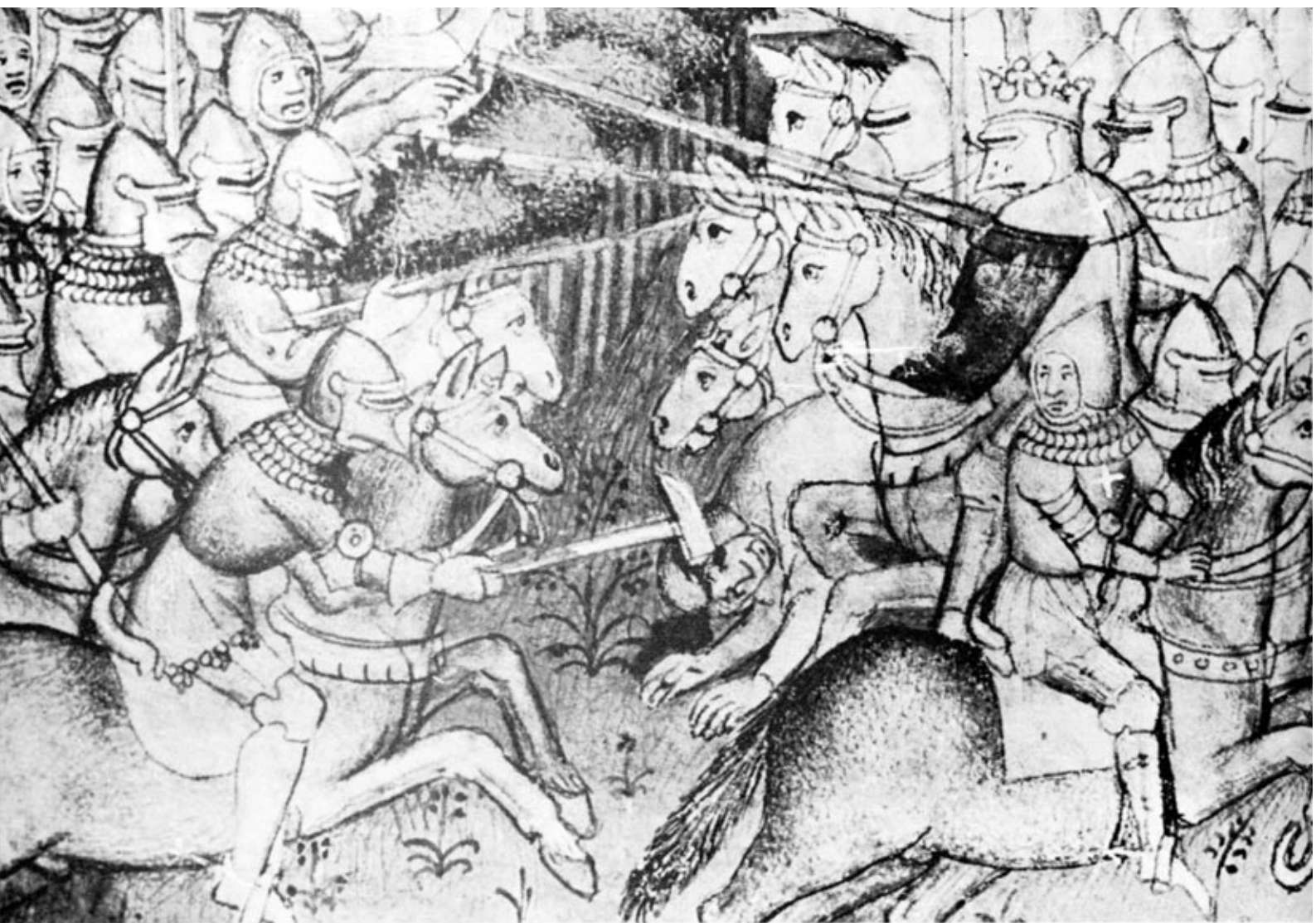
91 ÉPIEU DE GUERRE. France(?), XV^e siècle. L. : 2,60; l. : 0,13. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 250.

Fer allongé en feuille de sauge, ailerons symétriques au profil incurvé au-dessus de la douille sur laquelle est emmanchée la hampe.

D'un usage courant chez les hommes de pied dès I VIII^e siècle, l'épieu de guerre est employé jusqu'à la fin du XV^e siècle, date vers laquelle il se transforme en corséque et en pertuisane; il ne diffère de l'épieu de chasse que par la longueur de sa lame plus étroite et plus mince destinée à traverser les plates et les mailles.

Bibl. : *Bulletin trimestriel de la Société des amis du Musée de l'armée*, 1936, n° 45.



Réf. 195.

Scène de combat.

(Grande chronique de France. Année 1420. Bibl. municip. Toulouse n° 512).

92 GUI SARME. Allemagne, vers 1480-1520. L. : 2,00; l. : 0,20. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 403.

Long estoc en carrelet complété d'un fort taillant, d'un crochet et, à la douille, de deux épines.

Bibl. : *Bulletin trimestriel de la Société des amis du Musée de l'armée*, 1937, n° 46.

93 FER DE HACHE. Fin du XV^e siècle ou début du XVI^e siècle. L. : 0,22; l. : 0,17. Provenance : collection Kœchlin acquise par le Musée de l'armée en 1954.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. 11609.

Douille à mail et tranchant circulaire. Poinçon (monogramme HB) inconnu.

94 ARMET. Nuremberg, vers 1510. H. : 0,30; l. : 0,33. Provenance : ancien fonds du musée.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. H. 80.

Timbre arrondi, surmonté d'une crête torsadée; mézail mobile à soufflets en arêtes saillantes, percés pour la vue et l'aération; couvre-nuque articulé composé de trois lames. Poinçon de contrôle de la ville de Nuremberg, un autre poinçon à l'intérieur (la lettre « A » dans un cercle). Armet complétant les armures communément appelées « armures maximiliennes » dont Nuremberg s'était fait la spécialité sous le règne de Maximilien I^{er}.

95 PLASTRON DE SIÈGE. Allemagne(?), vers 1500. L. : 0,45; l. : 0,35. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 2603.

Plastron en acier au profil arrondi avec de larges rebords saillants aux échancrures des aisselles et du col; braconnière rapportée, articulée de trois lames. Son poids et l'absence du fautre (support de lance) nous permettent de penser que cette pièce était utilisée comme cuirasse pour les sièges.

96 PLASTRON. Allemagne, vers 1515. H. : 0,39; L. : 0,35. Provenance : collection Estruch, Barcelone, 1896, n° 1302, pl. XIII, collection Pauilhac, acquise en 1964.

Spécimen intéressant de plastron du premier quart du XIV^e siècle, braconnière articulée de lames mobiles sous les aisselles.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. H. PO. 2602.

97 CHANFREIN. Flandre(?), vers 1520-1530. L. : 0,50; l. : 0,30. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. G. PO. 327.

Pièce en acier poli composée d'une têtère mobile maintenue par une courroie, d'un large frontal muni d'oreillers qui s'allongent en pointe au-dessous des œillères.

Décors de nervures et de torsades dentelées, et, sur le frontal, écu destiné à porter les armoiries. Primitivement fait en cuir, le chanfrein qui protège la tête du cheval est mentionné dans les textes dès le XIII^e siècle (1278, compte du tournoi de Windsor, cité par V. Gay, Glossaire, t. I, p. 318); au XIV^e siècle, il figure dans tous les inventaires princiers et royaux : 1317 « Un chanfrein doré, à testes de liepars, de l'œuvre de Lymoges a 2 crestes... » (Inv. de Louis le Hutin, *Archæologia*, t. XVII, p. 302, cité par V. Gay, Glossaire, t. I, p. 318). Partie intégrante de la barde de cheval, le chanfrein suit son évolution technique et décorative et cesse d'être porté au milieu du XVII^e siècle, avec l'abandon de l'armure complète du cavalier et de sa monture.

98 MASSE D'ARMES dans le style du XVI^e siècle, travail du XIX^e siècle. L. : 0,62; l. : 0,11. Provenance : Bibliothèque nationale, 1866.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. 51.

Fût en trois parties, masse à six ailerons, arme habituellement suspendue à l'arçon de la selle.

99 CORSEQUE. Italie, début du XVI^e siècle. L. : 2,42; l. : 0,25. Provenance : collections Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 493.

Large estoc à deux tranchants muni à sa base de deux ailerons formant trident. La corseque, importation italienne à la suite des guerres du Milanais, reste rare en France; elle diffère de l'épieu par ses ailerons destinés à freiner les coups de taille qui pouvaient glisser le long de la hampe.

Bibl. : *Bulletin trimestriel de la Société des Amis du Musée de l'armée*, 1936, n° 45.

100 HALLEBARDE. Suisse, fin XV^e ou début XVI^e siècle. L. : 2,40; l. : 0,21. Provenance : ancienne collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 430.

Estoc, hache et bec de corbin forgés en une seule pièce maintenue à la hampe par deux longues attelles. Poinçon inconnu répété trois fois sur le bec de corbin. Le fer de la hache a fourni l'idée première de cette arme d'ast et l'étymologie de son nom, de l'allemand « halm » (hampe) et « barte » (hache), l'atteste. La hallebarde est donc une arme d'attaque destinée à donner des coups de taille et accessoirement d'estoc. Dès la fin du XIV^e siècle, elle fit les preuves de son efficacité lors des luttes opposant les Confédérés à la chevalerie autrichienne (Sempach, 1386).

Bibl. : *Bulletin trimestriel de la Société des amis du Musée de l'armée*, 1938, n° 48.

101 MARTEAU D'ARMES. Italie du Nord, vers 1500-1530. L. : 2,00; l. : 0,30. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 460.

Estoc en feuille de sauge, fort bec de corbin et mail



Réf. 100.
Hallebarde (XV^e s.).

muni de trois pointes aiguës. Des armes de ce type pouvaient être utilisées dans les joutes et combats « en champ clos » qui opposaient les participants revêtus d'une armure luttant à pied à l'intérieur d'une enceinte.

Bibl. : G. F. Laking, *European Armour and Arms*, t. III, Londres, pp. 96-100; V. Norman, *Arms and Armour in the Royal Scottish Museum*, Edimbourg, 1972, n° 50.

102 GUI SARME. Italie, vers 1500. L. : 2,70; l. : 0,30. Provenance : collection Pauilhac acquise en 1964.

Paris, *Musée de l'armée*, inv. K. PO. 44.

Fer à large taillant complété au dos par une pointe aiguë et prolongé par un crochet prononcé et une longue lame d'estoc et portant deux épines symétriques à la jonction de la lame et de la douille; motifs décoratifs faits de masques répétés sur la hampe. Ce type d'arme d'hast qui est presque exclusivement réservé à l'Italie permettait de donner des coups d'estoc et de taille et de disjoindre les pièces des armures au moyen de son

crochet. A la fin du XVI^e siècle, la guisarme disparaît remplacée par la pertuisane et la hallebarde.

Bibl. : *Bulletin trimestriel de la Société des Amis du Musée de l'armée*, 1937, n° 46.

103 ÉPÉE A DEUX MAINS, dans le style du XVI^e siècle, travail du XIX^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

104 ARBALÈTE A CRANÉQUIN, travail allemand de la fin du XVI^e siècle, décors d'os et d'ivoire. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

105 MORS DE BRIDE, XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

106 ARMET, travail allemand, début XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

107 ARMURE COMPOSITE, travail allemand, 1^{re} partie XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

108 ARMET, en état de pièce de fouilles, Allemagne, vers 1540-1550. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

109 ARMET, travail français, vers 1560. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

110 COTTE DE MAILLES, XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

111 PERTUISANE, France ou Italie, milieu XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

112 HALLEBARDE. Suisse, 1^{re} partie XVI^e siècle. Provenance : inconnue.

Chartres, *Musée des Beaux-Arts*.

113 COTTE DE MAILLES. Provenance : Bois-Ruffin, Châteaudun, *Musée*.

J.-P. REVERSEAU.

LA GUERRE EN FRANCE DURANT LE PREMIER AGE FÉODAL

(XI^e-XII^e siècle)

par Philippe CONTAMINE

Par opposition à d'autres régions de l'Occident chrétien, la France du premier âge s'est trouvée, de par sa situation géographique, largement à l'abri des menaces extérieures. Prise dans son ensemble, elle n'a pas été un pays de frontière. Les forces militaires qui s'y développèrent et s'y déployèrent le firent, somme toute, en vase clos. N'oublions pas, néanmoins, la participation déterminante des « Français » à des opérations extérieures de très grande envergure, comme la conquête de l'Angleterre, les croisades, la **Reconquista** en Espagne.

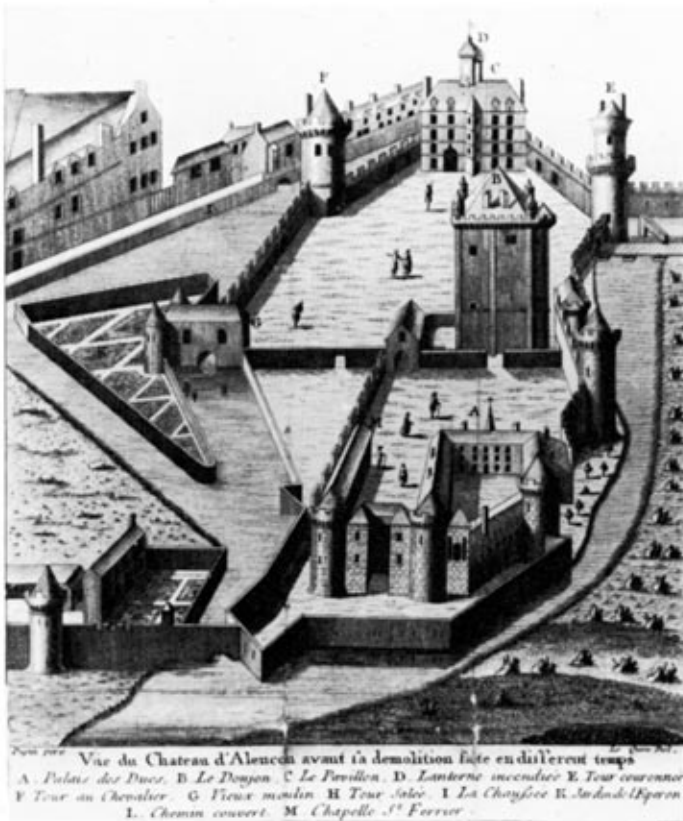
Bien que, jusqu'au règne de Philippe Auguste (1180-1223), les Capétiens fussent condamnés à une politique sans grande envergure, il leur fallut passer une bonne partie de leur temps à guerroyer. Ainsi en témoignent, par exemple, les annales militaires du règne de Louis VI le Gros (1108-1137). Dès avant la mort de son père, Philippe I^{er} (1060-1108), son rôle apparaît déterminant dans ce domaine, en tant qu'il était chef de l'armée (**dux exercitus**) et défenseur du royaume (**defensor regni**). Il fait ses premières armes vers 16 ans, en 1097, lors d'un conflit qui l'oppose à Guillaume le Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie. En 1098, il multiplie les incursions en Berri, en Auvergne, en Bourgogne et en Pontieu. En 1101 et 1102, c'est le siège de Montmorency, la campagne contre Dreu de Mouchy, dont le château est livré aux flammes. Toujours en 1102, ayant concentré ses forces à Reims, il se bat deux mois de suite contre Éble II, comte de Roucy. Autres théâtres d'opérations en 1103, avec la prise du donjon de Meung-sur-Loire et l'incendie de l'église voisine, puis la défense victorieuse du château de Montaigu, dans l'Aisne. Après un temps de répit, il monte en 1105 une expédition contre Montlhéry, s'empare de Gournay en 1107, mais échoue devant Chevreuse, Montlhéry et Bréthencourt. En 1108, il fait campagne en Berri afin de contenir les déprédations de Humbaut, seigneur de Sainte-Sevère. Après son avènement, le 3 août, il contraint à la capitulation la ville de La Ferté-Alais.

La guerre prend alors une dimension nouvelle : il ne s'agit plus de s'opposer à de simples seigneurs, mais au roi d'Angleterre, Henri I^{er}. En 1109, le Capétien réunit l'ost royal, où figurent les contingents de Robert II, comte de Flandre, de Thibaud IV, comte de Blois, de Guillaume II, comte de Nevers, de Hugues II, duc de Bourgogne, ainsi que ceux de nombreux archevêques et évêques. Après avoir ravagé les terres de Robert III, comte de Meulan, les forces de Louis VI rencontrent celles de son adversaire principal aux Planches, près de Neaufles-Saint-Martin. Le roi de France défie alors Henri I^{er}, lui proposant un combat singulier, qui est refusé. Mais le lendemain, aux portes de Gisors, une escarmouche voit la défaite des Anglo-Normands. Vers le mois d'avril 1109, Mantes est prise. L'année suivante, c'est le tour de Meulan. La lutte ne s'apaise que par la paix conclue en mars 1113.

La petite guerre contre les « tyrans » locaux n'a pas cessé pour autant : 1109, siège de Germigny-l'Exempt; 1111, premier siège du Puiset, dont le donjon est forcé et le château brûlé; 1112, le Capétien est battu près de Toury par une coalition réunissant, entre autres, les forces du comte de Blois et de Raoul de Beaugency. En fuite, l'armée royale doit se réfugier à Orléans, à Étampes, à Pithiviers. Compensation à ce revers : le deuxième siège du Puiset (1112).

Faut-il penser que cette période de luttes serrées avait épuisé les protagonistes? En tout cas, ce fut seulement en mars 1115 que les opérations recommencèrent : prise des châteaux de Crécy-sur-Serre et de Nouvion-l'Abbesse. Au cours de l'assaut de la tour d'Amiens, Louis VI lui-même est blessé; il se retire, mais ordonne le blocus, qui va durer deux ans, jusqu'à la reddition.

La guerre reprend en 1116 contre Henri I^{er}. Cette fois, le roi de France peut compter sur l'appui du comte d'Anjou, Foulques V, et du comte de Flandre, Baudouin VII. On se bat en Vexin, mais aussi en Picardie, en Brie et autour de Chartres. Beaucoup de sièges et de surprises (Gasny, Malassis, Laigle, Les Andelys, Dangu, Châteauneuf-sur-Epte), et surtout une véritable bataille rangée, à Brémule, le 20 août 1119, où Louis VI connaît une sévère défaite.



Château d'Alençon
 (Famille d'Alençon v. p. 39. - Réf. 170 à 174).

D'où la vigueur de la réaction. L'objectif est la prise de Breteuil. Pour y parvenir, Louis VI enjoint à ses évêques de le rejoindre avec leurs milices diocésaines. Le chroniqueur contemporain Orderic Vital parle même, à cette occasion, de levées en masse, réunissant des troupes des régions suivantes : Bourgogne, Berri, Auvergne, Senonais, Parisis, Orléanais, Vermandois, Beauvaisis, Laonnois. Péronne, Nesle, Noyon, Lille, Tournai, Arras, Gournai et Clermont auraient aussi envoyé des combattants. Peine perdue : Breteuil tient bon. En décembre 1120, la paix est conclue entre les deux rois, prévoyant, entre autres, la restitution des châteaux et la libération des prisonniers. On songe à une fin de partie dans un jeu d'échecs, dont la mode, précisément, commence à se répandre en Occident.

Les dimensions des campagnes militaires s'agrandissent alors : en 1122, Louis VI réunit à Bourges une armée de taille, avec les comtes d'Anjou, de Bretagne et de Nevers; en 1124, c'est la grande invasion allemande, la levée de l'oriflamme à Saint-Denis; en 1126, une deuxième expédition en Auvergne, en 1127-1128, deux expéditions en Flandre, en 1137, une campagne en Aquitaine, dirigée par le futur Louis VII.

Parallèlement, les petites opérations locales se raréfient, ou passent à l'arrière-plan (1128, prise et destruction du château de Livry; 1130, tentative pour s'emparer de Cosne; 1132, échec devant La Fère; 1133, incendie de Bonneval; 1135, prise et incendie du château de Saint-Brisson-sur-Loire, ce qui fut la dernière campagne active de Louis VI).

Au total, même si la plupart des conflits se déroulèrent à l'intérieur d'un espace assez limité (environ 40 000 km²), même si les batailles rangées furent bien plus rares que les sièges, les effectifs le plus souvent médiocres, les campagnes brèves, les risques et les pertes très limités, les dévastations assez réduites, il reste que la guerre était pour Louis VI, sa **familia**, ses fidèles, une préoccupation constante, une éventualité toujours proche.

Les formes revêtues par les guerres de l'époque s'expliquent, de façon primordiale, par le morcellement politique qui, à des degrés divers, affecta le territoire de la **Gallia** à partir de la fin du IX^e siècle.

Plusieurs étapes peuvent être distinguées dans cette évolution. Entre 888 et 920, naquirent les principautés de la périphérie du royaume, dont l'origine lointaine remonte aux grands commandements que l'empereur Charles le Chauve avait confiés à certains puissants. Tel est le cas de la Flandre, de la Bourgogne et de l'Aquitaine, auxquelles on doit ajouter la Normandie de Rollon et la Bretagne dominée par Alain Barbetorte. Chacune de ces principautés, gouvernée de façon héréditaire, constituait, selon la formule de Jan Dhondt, « un véritable État dans lequel le prince exerçait l'autorité précédemment dévolue au roi ». Chacune d'entre elles aussi regroupait plusieurs **pagi**,

dont certains étaient directement dans la main du prince territorial, alors que d'autres étaient soumis de sa part à un contrôle plus lâche.

Dans un deuxième temps, correspondant aux années 940-970 environ, des comtes, détenteurs d'un seul **pagus**, profitèrent des luttes entre les Carolingiens et les Robertiens (ancêtres des Capétiens) pour s'ériger en chefs politiques autonomes : ainsi pour l'Anjou, le Mâconnais, l'Auxerrois, le Nivernais. Même phénomène dans le Midi : alors que, vers 900, l'ensemble de la France méridionale, au sud de la Loire, était dominé par une douzaine de familles, vers 975, il se trouvait partagé entre quelque 150 lignages de comtes et de vicomtes indépendants.

Puis, à partir de la fin du X^e siècle, même les **pagi**, si restreints qu'ils fussent, ne purent maintenir leur intégrité. De nouvelles formations politiques apparurent en leur sein, les châtelainies, dont les détenteurs possédaient le ban, c'est-à-dire, en particulier, le commandement militaire. Dans le comté de Mâcon, par exemple, les châteaux que le comte avait confiés à des fidèles ou à des vassaux, devinrent les centres de petites cellules pratiquement indépendantes; en même temps, les monastères de Tournus et de Cluny, l'évêque de Mâcon furent maîtres d'une seigneurie distincte à l'intérieur de laquelle ils exerçaient aussi leur ban.

Mais cette nouvelle forme de dissociation ne triompha pas partout. Elle se heurta à la résistance, tantôt précoce, tantôt plus tardive, de certains princes territoriaux, comme ceux de Normandie et de Flandre. Après le temps de l'émiettement, vint celui du regroupement, affectant aussi bien la Champagne que la Bourgogne et l'Ile-de-France.

Ce double mouvement ne put se faire sans guerres, sans rivalités. Libre cours fut donné aux ambitions opposées de multiples dynastes oppresseurs et exploités. S'il ne convient pas de prendre toujours au pied de la lettre les lamentations des chroniqueurs monastiques, il semble malgré tout que l'expression d'« anarchie féodale », longtemps classique mais volontiers rejetée par maint médiéviste contemporain, traduit au moins une partie de la réalité.

Dans les innombrables péripéties militaires qui accompagnèrent l'action politique, les châteaux jouèrent un rôle essentiel. La France du premier âge féodal fut bien celle des **castella**, des **castra**, des **munitiones**. Alors s'épanouit une grande « civilisation de la pierre » (Robert Boutruche).

Détenteurs de la plénitude (ou de la quasi-plénitude) des droits régaliens, les chefs politiques du temps (quel que fût leur titre : duc, comte, baron, sire, avoué...) se devaient d'avoir à leur disposition directe le maximum de châteaux : en 1193, Geoffroi, comte du Perche, donne un denier par jour sur chacun de ses châteaux au prieuré de Chêne-Gallon; on voit à cette occasion qu'il en détenait seize, dont quatre en Corbonnais, six dans la seigneurie de Bellême et six dans le Perche proprement dit. Pour défendre ces forteresses, un service de garde ou d'estage se mit en place, auquel étaient astreints, à tour de rôle, les vassaux d'une châtelainie donnée : ainsi, la liste des « féodaux de la terre de Gouet », au début du XIII^e siècle, énumère 121 personnages astreints chaque année, les uns à huit jours de garde, les autres à quinze, d'autres à un mois, ou deux, et jusqu'à un an. Les grands avaient encore besoin de troupes pour attaquer et envahir les terres de leurs adversaires, et parmi ces troupes, essentiellement de cavaliers lourdement armés, de **milites**, habitués à **militare** (autrement dit, à chevaucher) et disposant des **arma militaria**, le haubert, le heaume, l'écu, la lance, l'épée. Parmi ces **milites**, il y a les parents, les domestiques, les vassaux vivant en permanence au château, d'autres qui possèdent un fief, et aussi des aventuriers attirés par les multiples profits de la guerre, y compris la solde, dont mention est faite ici ou là.

Jusque dans les années 1050, la fragmentation des pouvoirs, la médiocrité des ressources pécuniaires dont les grands peuvent disposer, une démographie encore basse, font que les **milites** engagés dans les combats semblent souvent très peu nombreux. Mais après cette date, en raison des regroupements politiques, de l'essor du peuplement et de l'économie, de la pratique toujours accrue des inféodations et des sous-inféodations, certaines puissances peuvent aligner des effectifs déjà plus importants. Reprenons l'exemple de Louis VI : en 1124, pour repousser Henri V, roi de Germanie, le Capétien bénéficia du concours d'« une telle quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des sauterelles dérobant aux yeux la surface de la terre, non seulement le long des cours d'eau mais encore sur les montagnes et dans la plaine » (Suger). Son armée apparaît comme déjà articulée : une avant-garde, réunissant les contingents du duc de Bourgogne et du comte de Nevers; une aile droite, avec Raoul, comte de Vermandois, cousin germain de Louis VI; une aile gauche où se retrouvent les gens du Pontieu, de l'Amiénois et du Beauvaisis; puis quatre corps de bataille (en latin : **acies**, dans la langue vulgaire, « échelles ») les hommes de Reims et de Châlons, ceux de Laon et de Soissons, ceux d'Orléans, d'Étampes et de Paris, avec l'ost de Saint-Denis, que Suger, notre informateur, a garde d'omettre, enfin la chevalerie de Thibaud, comte de Chartres, de Blois et de Brie et de Hugues, comte de Troyes et de Champagne. L'armée royale comprend encore, à l'arrière-garde, Charles, comte de Flandre. On trouve même, mais avec une suite plus modeste, le duc d'Aquitaine et les comtes de Bretagne et d'Anjou.

Sans doute « l'adjuration de la France », pour reprendre la belle expression de Suger, avait-elle, en ces circonstances critiques, provoqué un exceptionnel élan d'enthousiasme de la part des vassaux et des fidèles du roi. Car

leurs obligations strictes demeuraient très en-deçà. Ainsi, au début du XII^e siècle, Philippe I^{er} avait conclu un accord avec Robert, comte de Flandre, par lequel ce dernier pouvait se libérer de son service militaire (**auxilium**) envers son seigneur et souverain en participant aux chevauchées royales accompagné de vingt chevaliers seulement. En 1133, une enquête sur les fiefs de l'évêque de Bayeux comporte, en particulier, la réponse suivante émanant du comte Robert de Gloucester, fils du roi Henri I^{er} Beauclerc, baron de l'église Notre-Dame de Bayeux et son porte-bannière par droit héréditaire : le comte reconnaissait tenir de l'évêque en fief l'**honneur** d'Évreux, comportant les fiefs de dix chevaliers; mais il devait un seul chevalier pendant quarante jours pour le service du roi de France, et deux, pendant la même durée, pour le service du duc de Normandie et roi d'Angleterre, s'il s'agissait de se battre aux frontières de la province; la totalité de son contingent n'est requis qu'en cas de semonce de l'ost en vue du **proelium**, c'est-à-dire de la « grande guerre » risquant de s'achever en bataille publique. Le même document ajoute que tous les **vavasseurs** de l'évêque, tenant librement cinquante ou soixante acres de terre ou davantage, devaient le service au duc de Normandie lorsqu'il convoquait ses osts pour la **bataille**.

Autrement dit, le rendement des semonces était variable selon les circonstances : la conquête de l'Angleterre, la première croisade, pour des raisons différentes, attirèrent beaucoup de monde, avec tous les problèmes logistiques que cela pouvait entraîner; mais quand l'opération envisagée ne plaisait pas, tous les prétextes, juridiques ou non, étaient utilisés pour n'obéir ni aux « prières » ni aux « mandements ».

L'exemple de la levée de 1124 montre que les gens de pied, les **pedites**, en dépit de leur rôle subalterne, étaient loin d'être absents dans les armées de l'époque. Il est même possible que numériquement ils aient été souvent majoritaires. Or, ces gens de pied pouvaient fort bien être des astreints, car le service militaire des masses était loin d'avoir complètement disparu. Non seulement les rustres devaient travailler aux forteresses, fournir des vivres, des charrois, mais encore se battre, surtout au niveau local, avec leur armement rudimentaire. Dans le comté d'Anjou, les hommes libres étaient convoqués en cas de guerre générale (**proelium generale**), pour la défense du roi et du prince (**pro defensione regni et principis**). En Poitou, lorsque les seigneurs fondent des établissements monastiques, ils se réservent expressément leurs prérogatives militaires sur leurs anciens dépendants.

Achevons ce rapide survol en évoquant un acte célèbre qui montrera le degré de précision auquel, dans les meilleurs des cas, on était parvenu dès le seuil du XII^e siècle pour le recrutement des combattants. Il s'agit du traité conclu à Douvres le 10 mars 1103 entre Robert II, comte de Flandre, et Henri I^{er} d'Angleterre. Robert s'engageait à aider Henri dans la défense du royaume d'Angleterre contre « tous les hommes pouvant vivre et mourir », la fidélité due à Philippe, roi de France, étant sauve. En particulier, si Philippe voulait envahir le royaume d'Angleterre, Robert s'efforcerait de l'en dissuader, mais uniquement par ses prières et non point par don d'argent, ni mauvais conseil. Si Philippe persistait dans son dessein, naturellement Robert, en tant que vassal, l'accompagnerait, mais avec la plus petite force possible, suffisante néanmoins pour ne pouvoir être accusé de forfaiture envers son seigneur. En cas de besoin, le roi d'Angleterre enverrait des lettres de convocation au comte de Flandre : celui-ci, dans les quarante jours (on reconnaît un délai fréquemment utilisé au moyen âge), devrait rassembler mille cavaliers (**equites**) ou chevaliers (**milites**), prêts à être embarqués à Gravelines ou à Wissant, dans des bateaux envoyés par Henri I^{er}, de telle sorte que chaque chevalier aurait droit au transport de trois chevaux. Le corps expéditionnaire devait donc s'élever à trois mille chevaux, et sans doute autant d'hommes, chaque chevalier ayant à sa disposition deux auxiliaires, dont un écuyer (**armiger, scutifer**). Robert accompagnerait cette troupe, à moins qu'il ne fût trop malade ou qu'il n'ait été convoqué à l'ost du roi de France, ou à celui de l'Empereur, dont il était également, pour certaines terres, le vassal. Aussi longtemps qu'ils seraient en Angleterre, Henri I^{er} les entretiendrait, remboursant même leurs pertes ainsi qu'il avait l'habitude de le faire pour sa propre **familia**.

Le même document prévoit un autre théâtre d'opérations : la Normandie. Dans ce cas, le comte fournirait un secours de même grandeur, mais qui servirait à ses dépens pendant les huit premiers jours de la campagne; si Philippe de France envahissait la Normandie, Robert l'accompagnerait, mais avec vingt chevaliers seulement, tous les autres demeurant « au service et à la fidélité » de Henri I^{er}. Troisième possibilité : le Maine. Cette fois, le comte de Flandre n'était tenu qu'à cinq cents chevaliers, pas plus d'une fois par an, qui seraient, pour un mois entier, incorporés à la **familia** du roi-duc. En contrepartie de ces obligations, Henri I^{er} assurait à Robert sa vie, son corps, s'engageait à le faire libérer en cas de capture, et surtout devait lui verser chaque année 500 livres de deniers anglais.

Des actes de ce genre montrent ce qui se cache derrière les coups d'épée et les chevauchées. Ils forment un indispensable complément à ce que révèlent de la guerre les chansons de geste et autres sources littéraires (*).

Philippe CONTAMINE.

(*) Les documents présentés ci-après ont été choisis par M. Robert-Henri Boutier. Leur description a été préparée par Mlle Odile Grandmottet.

DOCUMENTS D'ARCHIVES CONCERNANT LA GUERRE

LETTRES DE DÉFI

114 Lettres de défi envoyées par le roi d'Angleterre, Édouard III, à Philippe VI de Valois, qui tient indûment le royaume de France. Chyn, près Tournai, 27 juillet 1340. Parchemin. Sceau d'Édouard III.

Arch. nat., AE III, 67.

DÉCLARATIONS DE GUERRE

115 Déclaration de guerre : ne pouvant supporter plus longtemps sans honte les usurpations de terres de l'Empire que Philippe le Bel et ses ancêtres ont commises, Adolphe de Nassau, roi des Romains, lui notifie qu'en conséquence il s'apprête à exercer contre lui toutes les formes de sa puissance. Nuremberg, 31 août 1294. Parchemin, 0,220 × 0,120. Scellé sur double queue.

Arch. nat., J 610, n° 14.

116 Déclaration de guerre à Charles VI au nom de l'Empire : après avoir rappelé le contentieux existant, l'empereur Sigismond de Luxembourg annonce à Charles VI l'alliance qu'il a conclue avec Henri V, *roi de France et d'Angleterre*, et leur commune intention de recouvrer par les armes les droits usurpés sur l'un et sur l'autre par les rois de France. Constance, 22 mars 1417. Parchemin, 0,513 × 0,477. Scellé sur double queue.

Arch. nat., J 386, n° 19.

117 DEMANDE D'INTERVENTION MILITAIRE EN ORIENT. Lettre adressée à Philippe Auguste par les prélats de Terre Sainte, les archevêques Pierre de Césarée et Hugues de Nazareth, l'évêque Rainier de Bethléem pour lui exposer l'état misérable du royaume de Jérusalem et solliciter son aide militaire. 1^{er} octobre 1220. Parchemin. Sceaux d'évêques et abbés palestiniens.

Arch. nat., AE III, 196.

ALLIANCES

118 ALLIANCE FRANCO-GALLOISE. Llywelyn le Grand, prince de Galles, ayant reçu du roi Philippe Auguste des lettres bullées d'or, les a placées dans des archives ecclésiastiques comme témoignage de l'alliance des deux pays. Il atteste qu'avec les autres princes de Galles, il a recouvré sur les Anglais une partie du pays : désormais, les deux puissances auront mêmes amis et mêmes ennemis. S.d. [1212-1213]. Parchemin, 0,210 × 0,130. Lettre missive scellée sur double queue d'un sceau de cire brune.

Arch. nat., AE III, 66 (= J 655, n° 14).

119 ALLIANCE FRANCO-ÉCOSSAISE. Quittance d'une somme de 10.000 francs d'or que Robert II, roi d'Écosse a reçue de Charles VI, roi de France, pour lutter contre le roi d'Angleterre, en vertu d'un traité conclu entre le roi de France et les ambassadeurs d'Écosse.

Parchemin, 0,340 × 0,205. Lettre patente scellée de cire brune sur double queue.

Arch. nat., J 677, n° 14.

120 ALLIANCE AVEC LE ROI DE BOHÈME. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, s'engage à servir le roi de France en la présente guerre contre le roi d'Angleterre. Maubuisson, près Pontoise, 6 août 1337. Parchemin, 0,290 × 0,190. Scellé sur double queue.

Arch. nat., J 432, n° 11.

121 NÉGOCIATION. *Instruction bailliée de par le roy au sire de Heugueville et a maistre Pierre Blanchet envoiez de par lui en Angleterre* [1400]. Parchemin. Signé sous le texte à gauche : CHARLES. Au centre, sceau de cire rouge, en placard sur une incision triangulaire, [écu aux trois fleurs de lys tenu par un ange].

Arch. nat., J 645, n° 11.

122 ENTREVUE DE PHILIPPE LE BEL ET D'ÉDOUARD II. Pleins pouvoirs donnés par Édouard II, roi d'Angleterre à Aymar de Valence, comte de Pembroke, pour fixer avec Philippe le Bel, temps et lieu pour une entrevue des deux rois. Windsor, 14 février 1313. Parchemin, 0,242 × 0,125. Sur simple queue, avec signet royal de cire rouge plaqué au dos.

Arch. nat., J 918, n° 18.

123 ENTREVUE DE CHARLES VI ET RICHARD II. Règlement adopté sur le nombre d'hommes d'armes et sur le port d'armes autorisé entre Ardres et Calais pour l'entrevue de Richard II et de Charles VI. S.l.n.d. [mi-octobre 1396]. Feuillet de papier, 0,295 × 0,215, scellé en placard du privé Scel. *Par le roy en souz Counsail, presens les dues de Lencastre et de Gloucestre. F.*

Arch. nat., J 655, n° 23.

TRAITÉS

124 GAILLON (1196). Richard 1^{er} Cœur de Lion ratifie le traité intervenu entre lui-même et Philippe Auguste, roi de France, le 5 décembre précédent. Entre Gaillon et le Vaudreuil (Eure), janvier 1196 (n. st.). Parchemin,

0,360 × 0,305. Sceau (de Richard) en cire verte sur lacs de soie beige.

Arch. nat., A E III, 62 (= J 628, n° 2).

125 BRÉTIGNY-CALAIS (1360). Édouard III, roi d'Angleterre, signe à Calais la ratification des négociations conclues à Brétigny (Eure-et-Loir) le 8 mai 1360. Calais, 24 octobre 1360. Parchemin. Sceau d'Édouard III.

Arch. nat., AE III, 13.

126 CĀLAIS. Le roi d'Angleterre Édouard III, outre la réserve déjà faite à l'égard du pape et de l'empereur, entend excepter les Flamands de sa promesse concernant l'annulation de toutes alliances antérieures, sous certaines conditions et en renonçant à les aider jusqu'à la Saint-André [30 novembre] 1361. Le roi de France a fait de même en ce qui concerne l'Écosse. Calais, 24 octobre 1360. Parchemin, 0,365 × 0,230. Lettre patente en français scellée de cire verte sur lacs de soie vert et bleu.

Arch. nat., J 638, n° 12.

127 TROYES (1420). Traité de Troyes conclu entre le roi de France, Charles VI et Henri V, roi d'Angleterre et instituant la « double monarchie ». Troyes, 21 mai 1420. Parchemin, 0,710 × 0,625. Acte solennel scellé d'un sceau de cire verte sur lacs de soie violette.

Arch. nat., J 646, n° 15.

128 CAPITULATION DE VILLE. Articles de la capitulation de Rouen. Rouen, 1^{er} juin 1204. Charte-partie. Parchemin. Deux sceaux (des assiégés).

Arch. nat., AE III 199.

RESPECT DES TRÊVES

129 Le roi d'Angleterre Richard II promet de ne laisser aucun de ses oncles et de ses hommes porter les armes contre le roi de France, le dauphin, les oncles du roi et leurs hommes et de contraindre chacun à bonne paix. *En noz tentes estauntez en champ pres du molin d'Ardre*, 24 octobre 1396. 0,350 × 0,230. Lettre patente scellée sur double queue sous le privé scel.

Arch. nat., J 644, n° 19.

130 Édouard III, roi d'Angleterre, réprimande vivement un capitaine qui, malgré la paix, est entré dans le royaume de France et y exerce ses méfaits; il lui ordonne de vider les lieux et le menace de répression en cas de désobéissance. Château de Windsor, 24 janvier [1361-1364]. 0,405 × 0,115. Lettre close sous le privé scel. En vedette : *De par le roy*. Formule de corroboration : *Donné souz nostre privé seal* :

Arch. nat., J 918, n° 28.

131 LIBÉRATION DE JEAN LE BON. Délivrance de prison du roi de France Jean le Bon. Calais, 24 octobre 1360. 0,375 × 0,238. Lettre patente scellée sur double queue.

Arch. nat., J 638, n° 4.

LES RANÇONS

132 DE JEAN LE BON. Charles V aux généraux trésoriers sur les aides ordonnées pour la délivrance du roi : faire payer sur le deuxième million dû au roi d'Angleterre les soixante mille francs que celui-ci a assignés au Prince Noir, Paris, 1^{er} juillet 1366. Parchemin, 0,310 × 0,340. Signet personnel du roi, en cire rouge, imprimé par un chaton de bague (sur lequel était figurée une tête couronnée) sur de la cire rouge étalée en croix.

Arch. nat., J 642, n° 22.

133 DE BERTRAND DU GUESCLIN. Lettre autographe de Charles V à son trésorier Scatisse : il lui demande de lui renvoyer une somme de 22.500 francs qu'il lui a fait parvenir; de payer au duc d'Anjou 12.000 francs sur l'aide de la rançon; de veiller au paiement de 30.000 doubles d'Espagne pour la rançon de Du Guesclin. Paris, 7 décembre [1367]. Papier, 0,265 × 0,210. Missive autographe, signée : CHARLES.

Arch. nat., AE II, 386 (= K 49, n° 34^b).

134 DE CHARLES D'ORLÉANS. Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis Azincourt (1415) demande aux ecclésiastiques vivant sur ses domaines de l'aider à payer sa rançon. Londres, 16 juillet 1438. Pièce signée. Parchemin.

Arch. nat., AE II, 450.

135 DETTES D'UN CHEVALIER POUR SA RANÇON. Charles VI aux trésoriers de Paris : don à Jean de Villers, fils mineur du feu sire du Hommet, lequel avait été plusieurs fois blessé et fait prisonnier pendant les guerres et était en conséquence fort endetté, d'une somme de cinq cents francs à prendre sur sa propre terre du Hommet, mise en la garde du roi pour cause de minorité. Paris, 21 septembre 1396. Parchemin, 0,303 × 0,145.

Arch. nat., K 54, n° 35.

136 PROJET DE DÉBARQUEMENT EN ANGLETERRE. Charles VI à Nicolas de Plancy, commis à la recette générale de l'aide ordonnée pour le passage de la mer [projet de débarquement en Angleterre] : ordre de faire payer au trésorier des guerres douze mille livres pour le passage des gens d'armes et arbalétriers. Paris, 9 août 1386. Parchemin, 0,324 × 0,141.

Arch. nat., K 53, n° 48.

137 JEANNE D'ARC. Seule effigie connue de Jeanne d'Arc exécutée de son vivant. Dessin dans la marge d'un registre du Parlement de Paris (1428-1436). Parchemin.

Arch. nat., AE II, 447.

Mardi X^e jour de may [1429]... Le greffier du Parlement de Paris, Clément de Fauquembergue, apprend la stupéfiante nouvelle de la levée du siège d'Orléans; il consigne le fait et dessine d'imagination, dans la marge de son registre, le portrait de celle à qui l'on attribuait la victoire : *une pucelle seule ayant banière.*

138 TAILLE AUX 4 CAS. Thomas, comte du Perche, fixe les quatre cas dans lesquels il peut exiger de ses chevaliers de la châtellenie de Bellême la taille de leurs fiefs et de leurs hommes. Février 1215. Parchemin, 0,080 × 0,175. Le sceau, qui était sur simple queue, a disparu.

Arch. dép. de l'Orne, H 2164.

139 SEMONCE DE L'ARMÉE. A Robert de Villers et au bailli de Caen : en prévision de l'invasion prochaine du roi d'Angleterre et en conséquence de la semonce faite à Compiègne pour la Trinité pour aller à son encounter, ordre de Jean le Bon de faire assembler les bourgeois de Caen et autres villes du bailliage et de leur parler au nom du roi pour qu'ils se préparent à venir à pied ou à cheval pour combattre. Paris, 10 mai 1351. Parchemin, 0,336 × 0,142.

Arch. nat., K 47, n° 10.

140 COMMANDEMENT. Commission pour le gouvernement de toute l'armée et toute la marine donnée par Philippe le Bel à Jean d'Harcourt et Mathieu de Montmorency, chambellan de France. Paris, 9 mai 1295. Parchemin, 0,258 × 0,300.

Arch. nat., J 365, Pouvoirs, n° 1.

141 ENGAGEMENT DE SERVICE. Guy de Châtillon, comte de Blois, s'engage pour trois ans et sous réserve d'empêchement légitime à suivre le roi Philippe VI en Terre Sainte, si le départ pour la croisade est décidé. Saint-Germain-des-Près, 2 octobre 1333. Parchemin. Sceau de l'archevêque de Rouen, Pierre Roger, qui a reçu la promesse.

Arch. nat., AE II, 342.

MONTRES D'HOMMES D'ARMES

142 Montre et revue de trois lances à cheval, vingt et une lances à pied et soixante douze archers de la garnison ordinaire d'Alençon. 18 août 1435. Parchemin, 0,150 × 0,660.

Arch. dép. de l'Orne, A 411.

143 Montre de onze lances à cheval et des trente-quatre archers servant sous le bâtard de Somerset. 15 mars 1449 (n. st.). Parchemin, 0,140 × 0,380.

Arch. dép. de l'Orne, A 412.

SOLDES

144 Quittance d'une somme de trois cents livres tournois que Enguerran de Bailleul a reçue pour son voyage outre-mer. Au camp devant Carthage, 1^{er} octobre 1270. Parchemin. Sceau d'Enguerran de Bailleul.

Arch. nat., AE II, 278.

145 Reçu donné par Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, pour le paiement de ses gages de la ville et du château de Sommières (Gard). 8 août 1449. Pièce signée. Parchemin.

Arch. nat., AE II, 2808.

DÉPENSES MILITAIRES

146 État de dépenses, approuvé par la signature de Charles le Mauvais, roi de Navarre : CHARLES. [Cherbourg], juin-juillet 1370. Parchemin, 0,185 × 0,311.

Arch. nat., K 49, n° 48.

147 Assignation par Henri VI roi de France et d'Angleterre sur la recette des finances de Normandie des sommes nécessaires au paiement des 400 lances et 1 200 archers à cheval que le sire de Willoughby doit lever et conduire au recouvrement des places et forteresses de Bonsmoulin, Aunou, Chailloué, Saint-Célerin et autres occupées par l'ennemi. Rouen, 13 novembre 1431. Parchemin, 0,330 × 0,220. Le sceau, qui était sur simple queue, a disparu.

Arch. dép. de l'Orne, A 413.

APPROVISIONNEMENT

148 Quittance d'une somme de 1.362 livres 10 sols que Poton de Xaintrailles, alors premier écuyer et maître de l'écurie du roi, et bailli de Berry, a reçue du receveur général de la sénéchaussée de Toulouse, pour l'approvisionnement des compagnies qu'il emmène en Guyenne combattre les Anglais. Toulouse, 8 août 1438. Pièce signée. Parchemin.

Arch. nat., AE II, 451.

TRANSPORT

149 Quittance donnée à Guillaume Fortin, vicomte et receveur d'Alençon, par Jean Birée, voiturier, d'une somme de vingt-six livres cinq sous tournois, pour transports effectués au siège de Saint-Célerin, 22 avril 1434. Parchemin, 0,280 × 0,100.

Arch. dép. de l'Orne, A 408.

« Jehan Birée, de la paroisse de Semallé... congnot et

confessa avoir eu et reçu... la somme de vingt six livres cinq souz tournois qui deulz luy estoient pour sa paine et sallaire d'avoir esté et vacquié par l'espace de quarante deux jours, luy, deux aultres voyturiers en sa compagnie, avecques trois hernois suffisamment atellés chascun de quatre beufs, dont il avoit la charge, pour conduire et amener de la ville et chastel d'Essay au siège de Saint Celerin tenu par hault et puissant signeur monseigneur le conte d'Arundell, certaines ordonnances et abillemens de guerre ordonnés y estre amenés par ledit signeur pour le recouvrement d'icelle place de Saint Celerin, ouquel charre ledit Birée, lesdits aultres voyturiers, avecques leurs trois harnoys ont esté et vacquié chascun an par l'espace de XIII jours, qui font XLII jours, ainxi qu'il peult apparoir par une certification de Robert Fulman, escuier, commis au gouvernement des manouvriers, charpentiers, maçons et voyturiers estans audict siège, qui au prix de XII s. VI d. t. par jour, vallent ladicté somme de XXVI l. V s. t. »

ARTILLERIE

150 Henri VI, roi de France et d'Angleterre mande à son trésorier, Thomas Blount, d'avoir à financer la construction d'engins de guerre destinés au siège de Louviers. Rouen, 2 juin 1431. Parchemin.

Arch. nat., AE II, 448.

151 Louis XI enjoint au gouverneur de l'Anjou de remettre au maître de l'artillerie les *pierres de bonbardes et de canons* qui se trouvent au château d'Angers. Le Plessis-Macé, 3 juillet 1472. Papier.

Arch. nat., AE II, 489.

RUINE DU PAYS

152 Charles VII exempte pour une durée de six ans l'abbaye de Silly du droit de gabelle sur les six setiers de sel que celle-ci est autorisée à prendre chaque année au grenier d'Exmes. Argentan, 23 mai 1450. Parchemin, 0,320 × 0,240. Vidimus par Robert Guerpel, garde du scel des obligations de la vicomté d'Exmes, en date du 30 novembre 1452.

Arch. dép. de l'Orne, H 1519.

Cette décision intervient à la suite d'une requête des « religieux, abbé et couvent de l'abbaye ou monastère de Silly, ou diocèse de Sées... contenant que à l'occasion des grandes guerres et divisions qui longuement ont eu cours en ce pays de Normandie, et mesmement pour cause de nostre presente guerre que faisons sur les Anglois, nos anciens ennemis et adversaires pour recouvrer ce dit pays de Normandie, lequel ils ont longuement détenu et usurppé, lesdits supplians ont esté et sont chez et tourné en indigence et poureté, et ont esté excessivement endommagéz, et sont les maisons, cens, rentes et revenus de la dicte abbaye tellement diminués que a paine ont les dits supplians de quoy vivre... »

153 Enquête faite aux assises d'Alençon par le procureur du roi auprès des habitants de la paroisse de Hélopou ravagée par les « brigands ». 26 février 1446 (n. st.). Parchemin, 0,360 × 0,250. Vidimus par Jean Brochant, garde des sceaux aux obligations de la châtellenie d'Alençon en date du 5 avril 1446.

Arch. dép. de l'Orne, A 416.

« ... rapportèrent tous, d'un accord, sans division que ils savoient bien certainement que le dit Macé Pentouf trespassa, il aura seize ans le jour Saint Jaque et Saint-Philippe en may prochainement venant..., que après son trespas le dit Jehan Pentouf c'estoit porté son héritier et c'estoit ensaisiné d'icelui fieu et terre, et celle année y avoit cuilly et fait cuillir des fortaiges qui bien povoient avoir vullu, les costemens rabatuz, la somme de dix solz tournois, et de plus, celle année, n'en avoit amendé pour ce que, à l'occasion de la guerre, ladite paroisse de Hellou commença du tout a désesparer, et s'enfuyrent les gens hors du pais, et au regard des huit années subsequentes savoient certainement que a cause des oppressions qui par les adversaires avoient esté faictes aux parroissiens d'icelle paroisse, laquelle estoit lors avironnée de plusieurs places et forteresses contraires, c'est assavoir Saint Celerin, La Ferté Besnard, La Guierche, Saint Aignan, Beaumont, Orte, Syllie, Peschere, Mondoubeau, Maisonselles et autres tenans party contraire, et mesmes les brigans tenans les boys, qui de jour et nuyt faisoient courses a la dicte paroisse, prenoient et ranssonnoient les gens et emmenoyent leurs bestes, ladicté paroisse estoit du tout demourée déserte, dépeuplée et déhabitée, sans ce que en icelle y eust aucune personne demourée ne que aucun labour y eust esté fait, par quoy disoient que durant iceluy temps ledit fieu et terre n'avoit esté d'aucune valleur... »

154 Entérinement des lettres patentes accordées le 5 juin 1461 par Charles VII à Jean Legris, écuyer, baron d'Échauffour. 18 octobre 1474. Parchemin, 0,510 × 0,440. Trace de sceau.

Arch. dép. de l'Orne, H 816.

Le roi rappelle « que Pierre Legris en son vivant chevalier et père dudit suppliant, incontinent et assés tost après la descente de nos diz ennemis, se parti dudit pais de Normandie et habandonna tous ses biens, avec lequel ledit suppliant se parti et a demouré tousjours en nostre obbeissance ou il nous a tousjours servi en noz guerres comme nostre vray et loyal subject, ledit Pierre Legris trespassa semblablement depuis a la bataille de Verneuil... et que ledit pays d'Eschauffour, par le fait des guerres a esté longtemps inhabité. »

DOCUMENTS CONCERNANT SAINTE-GAUBURGE

155 Confirmation par Rotrou, comte du Perche, de la vente faite aux moines du prieuré Sainte-Gauburge par Aimeri de Villeroy, moyennant 200 l. aud., de tous ses droits sur la terre de Berd'huis. Nogent-le-Rotrou, 1190. Sceaux de R. trésorier de Saint-Martin de Tours, de Rotrou, comte du Perche, d'Étienne, fils de Rotrou. Parch., 0,250 × 0,150.

Arch. nat., S 2238, n° 15.

156 Accord aux termes duquel l'abbé et les religieux de Saint-Denis, au nom de leur prieuré de Sainte-Gauburge, abandonnent à Nicolas de Bellavilliers, et Marche, sa femme, les droits d'usage qu'ils revendiquaient « *in Trahanto, juxta curtem de Sabulo, in castellania Bellysmensi* », moyennant l'attribution de quatre arpents de

bois joignant au chemin qui conduit de Sainte-Gauburge à La Ferté-Bernard. Mai 1259. Sceaux de Nicolas de Bellavilliers et de Marche, sa femme. Parch., 0,250 × 0,150.

Arch. nat., S 2238, n° 17.

LES SCEAUX

par R.-H. BAUTIER

I. LES DUCS DE NORMANDIE

Les ducs de Normandie ne commencèrent à valider leurs actes par l'apposition de leur sceau qu'après l'accession de Guillaume le Conquérant au trône d'Angleterre, 1066. Dès lors, ils utilisèrent un sceau à double face, le droit étant du type du roi en majesté sur son trône, le revers offrant le type équestre des grands feudataires. Nous donnons ci-après, d'abord, le plus ancien sceau double, celui de Guillaume lui-même, et ensuite la seule face répondant à l'autorité ducale et illustrant, au surplus, l'évolution de l'armement du chevalier.

157 GUILLAUME I LE CONQUÉRANT (ou le Bâtard), duc en 1035, roi en 1066, mort en 1087.

A. Sceau de majesté : le roi couronné, assis sur le trône, tenant l'épée haute de la main droite et, de l'autre, le globe crucifère. Légende : + HOC.ANGLIS.REGEM.SIGNO.FATEARIS.EUNDEM.

B. Sceau équestre : le roi-duc galopant, coiffé d'un heaume conique, le gonfanon sur l'épaule droite, la main gauche tenant l'écu vu par dedans. Légende : + HOC.NORMANNORUM.WILLELMUM.NOSCE.PATRONUM.S(igno).

Sceau rond, double, 85 mm. — Moulage : Arch. nat., D 9 998 et *bis*. — appendu à une donation d'une église du Gloucestershire à l'abbaye de Saint-Denis, 1069 (Arch. nat., K 20, n° 5); Guillaume s'y intitule : « roi d'Angleterre, comte des Normands et des Manceaux ». — Traduction des légendes : 1. « Par ce sceau fais connaître ce même [Guillaume, nommé sur l'autre face] comme roi »; — 2. « Par ce sceau, connais Guillaume patron des Normands ».

158 GUILLAUME II LE ROUX, fils de Guillaume le Conquérant et frère et successeur de Robert II Courte-Heuse; roi-duc, 1096-1100.

[Revers] Sceau équestre. Cavalier vêtu d'une brogne tombant aux genoux et portant un heaume conique, tenant le gonfranon sur l'épaule droite et, de la main



Sceau de Rotrou III, deuxième Comte du Perche (d'après Vicomte de Souancé : Sigillographie des anciens Comtes du Perche (v. p. 38).

gauche, l'écu vu par dedans. Légende : + WILLELMUS D(e)I GR(at)iA [R]EX ANGLORUM.

Sceau double, 85 mm. — Moulage : Arch. nat., D 9 999 *bis* (d'après un original du Public Record Office).

159 HENRI 1^{er} BEAUCLERC, 3^e fils de Guillaume le Conquérant et frère et successeur de Guillaume II le Roux; roi-duc, 1100-1135.

[Revers du 2^e sceau] Sceau équestre. Cavalier sur un cheval au pas, vêtu d'une cote tombant aux genoux et coiffé d'un heaume, tenant de la main droite l'épée et de la gauche l'écu vu par dedans. Légende : + HENRICUS DEI GRATIA DUX NORMANNORUM.

Sceau rond, double, 80 mm. — Moulage : Arch. nat., D 10 003 *bis* (d'après un original du Public Record Office).

160 ÉTIENNE DE BLOIS, comte de Boulogne et de Mortain, duc de Normandie, 1144; roi d'Angleterre, 1135-1154.

[Revers du 2^e sceau] Sceau équestre : cavalier vêtu d'une cote de maille, coiffé du haut heaume cylindrique à pendant sur la nuque, tenant de la main droite la lance et de la gauche l'écu vu de profil. Légende : + STEPHANUS DEI GRATIA DUX NORMANNORUM.

Sceau rond, double, 92 mm. — Moulage : Arch. nat., D 10 003 *bis* (d'après un journal du Public Record Office).

161 HENRI II PLANTAGENËT, fils de Geoffroy Plantagenêt comte d'Anjou; duc en 1151, roi en 1154; mort en 1189.

Sceau antérieur à l'avènement au trône d'Angleterre : 1151-1154.

A. Sceau équestre : cavalier vêtu d'une cote de mailles et coiffé d'un heaume à nasal, tenant de la main droite l'épée et, de la gauche, l'écu vu par dedans. Légende : + HENRICUS [dux Normann]ORUM.

B. Sceau équestre : cavalier, vêtu d'une robe courte et coiffé du heaume fermé, tenant le gonfanon sur l'épaule droite et, de la main gauche, l'écu vu par dedans. Légende : + HENRICUS [comes An]DEGAVORUM.

Sceau rond biface, 85 mm. — Moulage : Arch. nat., D 880 et *bis*. — Appendu à une charte, non datée, pour Robert Fils Robert, comte de Leicester (Arch. nat., J 219, Conches, n° 1).

162 RICHARD CŒUR DE LION, 2^e fils de Henri II, roi-duc, 1189-1199.

[Revers du 2^e sceau]. Sceau équestre : cavalier vêtu d'une cote de maille tombant aux genoux et d'une cote flottante, coiffé d'un heaume cylindrique couronné, haussé d'éperons, tenant de la main droite l'épée

longue et, de la gauche, l'écu vu de profil et portant trois léopards; selle à haut troussequin. Légende : + RICHARDUS DUX NORMANNORUM ET AQUITANORUM ET COMES ANDEGAVORUM.

Sceau rond biface, 100 mm. — Moulage : Arch. nat., D 10 008 *bis* (d'après un original du Public Record Office; fragment, 1198 : Arch. nat., M 6, n° 1^{er}).

163 JEAN SANS TERRE, 4^e fils de Henri II, duc 1199-1204; roi, 1199-1216.

a) sceau de comte de Mortain (antérieur à l'avènement).

A. Sceau équestre : cavalier vêtu d'une longue robe sur l'armure, portant un heaume à sommet arrondi, brandissant de la main droite l'épée longue à larges quillons et tenant, de la gauche, l'écu retenu au cou par une courroie. Légende : + SIGILLUM JOHANNIS FILII REGIS ANGLIE DOMINI HIBERNIE.

B. Contre-sceau : intaille antique ovale à la tête féminine de profil, enchâssée dans un anneau portant la légende : + SECRETUM / JOHANNIS.

Sceau rond de 83 mm. — Moulage : Arch. nat., N 48. — Appendu à une charte de donation, non datée, du Musée de Rouen.

b. revers du sceau du roi-duc.

Sceau équestre : cavalier portant la cote de mailles et la cote flottante, coiffé d'un heaume à timbre plat, chaussant des éperons, brandissant de la main droite l'épée longue et, de l'autre, tenant l'écu, vu de profil, aux trois léopards. Légende : + JOH(anne)S DUX NORMANNIE ET AQ[uitani]e COMES ANDEGAVIE.

Sceau rond biface, 101 mm. — Moulage : Arch. nat., D 10 009 *bis* (d'après un original du Public Record Office; fragment de 1201, Arch. nat., J 628, n° 1).

164 JEAN DUC DE NORMANDIE [le futur roi Jean II le Bon], fils de Philippe VI de Valois, duc de 1332-1350.

Sceau équestre : cavalier vêtu d'une cote sur l'armure complète à ailettes, coiffé d'un heaume à fente horizontale et visière grillagée, à haut cimier, brandissant de la main droite l'épée retenue par une chaînette et tenant de l'autre l'écu fleurdelisé et bordé, sur un cheval galopant, portant chanfrein métallique cîmé et housse flottante aux armes de France. Légende : + S. JOH(ann)IS PRIMOGENITI REGIS FRA(n)CORUM DUCIS NORMA(n)NOR(um); / CO(m)ITIS ANDE GAVIE ET CENOMAN(nie).

Sceau rond, 90 mm. — Moulage : Arch. nat. : D 881. — Appendu à la cession faite à son père de terres que celui-ci lui avait données dans les comtés de Nevers et de Rethel, 1347, mai, Arras (Arch. nat., J 256, n° 64).

II. LES COMTES DU PERCHE

Peu de sceaux nous sont parvenus des comtes du Perche; encore sont-ils généralement fragmentaires ou seulement connus par des dessins d'érudits. Le plus ancien remonte à Rotrou III, 1122. — Cf. Vicomte de Souancé, *Sigillographie des anciens comtes du Perche*, Mortagne, 1895 (*Documents sur la province du Perche*, 2^e série, n° 5), 15 p., 8 pl. (v. p. 36).



Réf. 165.

◀ 165 ROTROU IV, fils de Rotrou III, comte, 1144-1191.

Sceau équestre : cavalier coiffé d'un haut heaume cylindrique, tenant l'épée de la main droite et, de l'autre, l'écu. Légende : S. COMITIS ROT[RODI P]ERTICI.

Sceau rond, fragmentaire, 65 mm. — Moulage : Arch. nat., D 998. — Appendu à une charte du comte qui comporte aussi le sceau de son fils Étienne (*infra* n° 167), 1190, Nogent-le-Rotrou (Arch. nat., S 2238).

166 GEOFFROY V, fils de Rotrou IV, comte 1191-1202.

Sceau équestre fragmentaire : cavalier tenant l'épée et l'écu. Légende : [S. Gaufridi comitis Pert]ICI.

Sceau rond, 60 mm. — Moulage : Arch. nat., D 999, d'après un original de 1197, conservé aux Archives de Tours.

167 ÉTIENNE DU PERCHE, duc de Philadelphie, fils de Rotrou IV, mort en 1204.

Sceau équestre : cavalier coiffé d'un haut heaume cylindrique, brandissant de la main droite l'épée et tenant de l'autre un écu chargé de trois chevrons. Légende : + SIGILLUM STEP[hani] DE PERTICO.

Sceau rond, 60 mm. — Moulage : Arch. nat., D 1000; appendu à une charte de son père de 1190 (cf. *supra*, n° 165).

168 ENGUERRAND DE COUCY, comte du Perche par son mariage avec Mathilde de Bavière, veuve de Geoffroy V, pendant la minorité de son beau-fils Thomas.

Sceau équestre : cavalier vêtu d'une cotte flottante, brandissant l'épée et tenant un écu aux armes des Coucy, monté sur une selle à haute troussequin sur un cheval au galop. Légende : [S. Injo]RA[nni] DE [CO]CIACO...

Sceau rond, 80 mm. — Moulage : Arch. nat., D 1001. — Appendu à une lettre des barons engageant Philippe Auguste à résister aux prétentions du pape, 1205, juin (Arch. nat., J 350, n° 1⁵).

◀ 169 GUILLAUME DU PERCHE, évêque de Châlons-sur-Marne (1217-1226).

Évêque debout, tenant la crosse et bénissant. Légende : S. WILLELMI DEI GRATIA CA/THALAUNENSIS EPISCOPI.



Réf. 169.

Sceau en navette, haut de 75 mm., large de 45. — Moulage : Arch. nat., D 6 559. — Appendu à une charte notifiant que son neveu Thomas comte du Perche a promis à Philippe Auguste de lui remettre le château de Marchéville, 1217, mars, Melun (Arch. nat. J 389, n° 17; cf. M.-J. GUT, *Les sceaux des évêques de Châlons-sur-Marne*, dans *Bull. philol. et hist.*, 1966, 2, p. 714 et fig. 15).

III. LES COMTES ET DUCS D'ALENCON

170 ROBERT III, comte d'Alençon, 1191-1217, fils de Jean I^{er} et successeur de son frère Jean II.

A. Sceau équestre : Légende : [S. Roberti co]MITI[s...]
Sceau rond d'env. 70 mm.

B. Contre-sceau en forme d'écu triangulaire : écu à trois bandes, entouré de la légende : + S. ROB: COMITIS: ALENCON.

Moulage : Arch. net. D 885 et *bis*. — Appendu à une charte de promesse au roi Philippe Auguste d'employer à son service la forteresse de Chantocé, 1211, février, Le Mans (Arch. bat., J 226, n° 2).

171 PIERRE D'ALENCON, 5^e fils de Saint-Louis, apanagé des comtés d'Alençon et du Perche, 1269, comte de Blois et de Chartres par son mariage avec Jeanne de Châtillon (1272), mort en 1284.

A. Sceau du comte : sceau équestre, sans doute le plus beau de l'époque. ▲

Cavalier vêtu d'une cotte de mailles et d'une cotte ou robe à chevaucher, serrée à la taille par une ceinture, coiffé d'un grand heaume à fente pour les yeux et grillagé devant le visage, tenant de la main droite l'épée longue à profonde gouttière et quillons en fer de hache, de la gauche l'écu à trois fleurs de lys à une bordure, les éperons au pied; le cheval porte chanfrein de métal avec cimier et une grande housse fleurdelisée.

Légende : + S'PETRI:FILII:REGIS:FRANCOR(um).
COMITIS:ALENCONIS:ET:CARNOT(ensis).

Sceau rond, 75 mm. — Moulage : Arch. nat., D 886. — Appendu à une confirmation de don pour Pierre de La Broce, 1271, novembre, Paris (Arch. nat., J 727, n° 71).

B¹. Sceau de la comtesse, *Jeanne de Châtillon*, mariée en 1272, morte en 1290. La comtesse debout sous une arcade trilobée, porte une longue robe retenue à la taille par une ceinture et un long manteau doublé de vair, agrafé sur le devant par une large fibule; elle est coiffée d'un mortier plat sur un voile ou couvre-chef encadrant le visage et couvrant la gorge. De part et d'autre, sur les colonnettes portant l'arcade, les écus d'Alençon (armes de France à une bordure) et de Châtillon; sous ses pieds, un piédoche orné d'une rosace. Légende : + S'.JOHANNE:COMITISSE.ALENCONIS.ET.CARNOTEN(sis). ▶

Sceau en navette, haut. 80 mm.; large 50 mm. — Moulage : Arch. nat., D 887. — Même acte que le précédent; sceau dans un admirable état de conservation.



Réf. 171 A.



Réf. 171 B¹.

*B*². Contre-sceau de la comtesse : écu échiqueté au franc quartier d'hermines. Légende : + C(on)T(ra) S(igillum) JOH(anne): FILIE.COMITIS.BLESEN(sis). Sceau rond, 30 mm. — Moulage : Arch. nat. : D 887 *bis*.

172 CHARLES II DE VALOIS, comte d'Alençon et du Perche, 2^e fils de Charles de Valois (et frère cadet de Philippe VI), 1325, mort à Crécy en 1346.

Sceau équestre : cavalier vêtu de la cotte de mailles avec de larges ailettes et d'une cotte fendue à chevaucher, au grand heaume cylindrique à fanons, grillagé devant le visage, brandissant de la main droite l'épée, retenue par une chaîne, et tenant de la gauche l'écu fleurdelisé avec bordure. Cheval avec chanfrein de métal et cimier et large housse d'avant-main et de croupe fleurdelisée. Légende : SIGIL/LUM./KAROLI:VALESIE:COMITIS:ALANCONIE.

Sceau rond, 80 mm. — Moulage : Arch. nat., D 890. — Appendu à l'acceptation du don fait à son fils Philippe par le roi Philippe VI des villes de Routot et Quatremares, 1344, 19 juin, Au Houx (Arch. nat., J 227, n° 80).

173 PIERRE II, 3^e fils de Charles III et son successeur dans le comté d'Alençon (1351), frère de Robert auquel il succède dans le comté du Perche (1377) mort en 1404.

A. Le comte en pied, vêtu d'un surcot à ses armes, tête nue, l'épée nue à la main droite, tenant de l'autre l'écu semé de fleurs de lys à une bordure besantée, sous un pavillon dont le fond est formé d'un treillis dont les bandes portent la devise « Leaument » répétée sans fin, avec la lettre *P* dans les interstices. A sa droite, un lion portant un heaume cimé d'un griffon. Légende : [Pierre comte d'Alençon et d]U PERCHE/SEgni/E[ur de] FOUgiÈRES ET VICONTE' DE [Beaumont].

Sceau rond, 83 mm. — Moulage : Arch. nat., D 895. — Appendu à un avis sur l'affaire du schisme, 1398, 13 juillet, Argentan (Arch. nat., J 211, n° 43).

B. *Petit sceau*. Chevalier à mi-corps, portant haubert et heaume cimé d'une aigle tenant l'épée nue de la main droite et de l'autre l'écu semé de fleurs de lys à une bordure. Dans le champ, lion couronné et lettres *P*, le tout dans un encadrement polylobé. Légende : [détruite].

Sceau rond d'env. 30 mm. — Moulage : Arch. nat.,

N 18. — Appendu à une quittance délivrée à l'abbaye de Saint-Évroult, 1374, mars (Arch. dép. Orne, H, fonds de S. Évroult).

174 JEAN V, DUC D'ALENÇON et comte du Perche, 1415, mort en 1476.

A. Sceau équestre : cavalier portant armure et pourpoint à larges manches, coiffé d'un bacinet à visière, cimé d'une aigle, levant de la main droite l'épée courte et tenant de la gauche un petit écu à trois fleurs de lys à une bordure. Cheval portant chanfrein de métal et housse d'avant-main et de croupe, aux armes, le tout dans un cercle polylobé. Légende : SIGILLUM MAGNUM [JOHA]NNIS DUCIS ALENCONII CO[MITIS PERTICI] VICCOMITIS BELLIMONTIS ET PARIS FRANCIE.

Sceau rond de 95 mm. — Moulage : Arch. nat. N 19. — Appendu à une confirmation de biens pour l'abbaye de Silly, 1452, mai (Arch. dép. Orne, H, fonds de Silly).

B. Contre-sceau : écu aux trois fleurs de lys à une bordure, tenu par deux lions. Légende : CONTRA SIGILLUM... JOHANNIS DUCIS : ALENCONN.

Sceau rond, 40 mm. — Moulage : Arch. nat., N 19 *bis*. — Comme *A*.

IV. SCEAUX DE JURIDICTION

175 *A*. Sceau de la cour du comte d'Alençon à Montreuil et à Bernay (févr. 1307).

Trois quintefeuilles sous un chef chargé de trois tourelles à une bordure.

Sceau rond de 37 mm. — Moulage : Arch. nat., N 1762.

B. Sceau de la châtellenie de Bellême (avril 1300).

Un château accompagné de trois fleurs de lys à une bordure.

Sceau rond, 38 mm. — Moulage : Arch. nat., N 1956.

C. Sceau de la terre du Perche à Mortagne (1320).

Écu de France à la bordure des Valois.

Sceau rond, 35 mm. — Moulage : Arch. nat., D 5 044.

D. Sceau de la châtellenie de Mortagne (1335).

Écu semé de France à la bordure besantée, timbré d'une fleur de lys.

Sceau rond, 42 mm. — Moulage : Arch. nat., N 1 969.

V. SCEAUX DIVERS

176 RENAUD, DOYEN DE SAINT-DENIS DE NOGENT-LE-ROTROU.

Sous un édifice gothique, saint Denis, debout, tient sa tête entre les mains; de part et d'autre, les lettres *S D* (Sanctus Dyonisius); au-dessous, un clerc en prières. Légende : S. FR(atr)IS REGNAUDI DECANI DE NOGE(n)TO ROT(rol)DI.

Sceau en navette, haut 45 mm.; large 35 mm. — Moulage : Arch. nat., D 9 552. — Appendu à un accord avec Charles de Valois, 1318.

177 GUILLAUME D'AURILLAC, MÉDECIN DE LA COMTESSE D'ALENÇON.

A. Un martyr assis de face, entre deux bourreaux qui lui enfoncent des clous dans le dos. Légende : S. MAG(istri) GUILL(elmi)...

Sceau ovale d'env. 35 × 30 mm. — Moulage : Arch. nat., D 5 909. — Appendu au testament de la comtesse d'Alençon, Jeanne de Châtillon, 1291 (Arch. nat., J 406).

B. Contre-sceau : Un maître assis devant un pupitre sur lequel est placé un livre. Légende : S. M. GUILL(elm)I. DE AURELIACO.

Moulage : Arch. nat., D 5 909 *bis*.

ENCEINTES URBAINES ET CHATEAUX FORTS FIGURES SUR LES SCEAUX

En raison du caractère symbolique de leurs figurations, les sceaux représentent fréquemment des enceintes urbaines ou des châteaux-forts, que ce soient des sceaux de ville ou bien des sceaux seigneuriaux. Si certains graveurs de matrices se sont contentés d'une représentation sans rapport direct avec la réalité, d'autres au contraire se sont attachés à donner un aspect plus ou moins réaliste à leur composition. Il aurait été aisé de constituer une véritable collection de constructions militaires médiévales d'après les moulages des Archives nationales; il a été jugé préférable de se limiter à quelques exemples à l'aide des agrandissements dont disposait le service des sceaux des Archives et qui permettent de mieux apprécier la qualité des gravures.

178 L'ENCEINTE DE MARSEILLE (1243).

Sceau de la cité de Marseille. Une enceinte urbaine crénelée, dont les trois portes, au premier plan, regardent la mer et d'où surgissent au second plan trois tours carrées percées de baies géminées. Légende : en vers léonin et avec des lettres conjointes : ARTIBUS INMENSIS URBS FULGET MASSILIENSIS (Par ses activités immenses brille la cité de Marseille).

Agrandissement, moulage : Arch. nat., D Suppl. 4503.

179 LA PREMIÈRE ENCEINTE D'AVIGNON (1251).

Sceau de commune d'Avignon. Derrière un pont de pierre aux arches multiples sous lequel passe le fleuve, une enceinte urbaine maçonnée et crénelée, percée de trois portes crénelées; en arrière deux tours à étages et au centre le haut clocher de Notre-Dame des Doms. Légende : + SIGILLUM : COMUNIS : AVINIONENSIS.

Agrandissement, moulage Arch. nat., D 5 500.

180 LE PANORAMA URBAIN DE VIENNE (1343).

Revers du sceau du dauphin Humbert II. Derrière un pont sous l'arche duquel est un écu chargé d'un dauphin qu'encadrent dans un trilobe deux animaux fantastiques et de chaque côté duquel se lit le mot VIE/NA, une enceinte urbaine avec sa porte entre deux tours, herse levée, et des tours à plusieurs étages. A l'intérieur, perspective de six monuments religieux, dont l'un dans sa propre enceinte. Légende (faisant suite à celle du droit :) AC PALAT(i)NI:VAPINCESII:EBREDUNI:ET:A(n)DRIE:CO(m)ITIS:D(omi)NI:BA[ronniarum] MO(n)TALBAN(i):[MEDULLIONIS:] MO(n)TIS L/UPELLI (ces dernières lettres dans le champ).

Agrandissement, moulage : Arch. nat. D 603 bis (appendue à J 279, n° 8).

181 LE CHATEAU DE TURENNE (Av. 1218).

Revers du sceau de Raymond IV vicomte de Turenne. Au sommet d'une montagne de blocs de rochers, se dresse une enceinte maçonnée et crénelée, percée d'un

portail aux vantaux ouverts, d'où émerge, au centre, une tour ronde à étages, surmontée de hourds et coiffée d'un bulbe fleurdelysée; de part et d'autre, deux tours rondes à étages et deux bâtiments dont l'un semble être la chapelle castrale. Légende : + CASTRUM TUREN/NE:IN RUPE SITUM (avec lettres conjointes NE). = « Le château de Turenne assis sur le rocher ». Agrandissement, moulage Arch. nat., D 771 bis. Appendu au contrat de mariage (non daté) du vicomte avec Hélie d'Auvergne (Arch. nat., J, 1112).

LE COSTUME MILITAIRE D'APRÈS LES SCEAUX

La majorité des grands feudataires, depuis la seconde moitié du XI^e siècle, s'étant fait représenter sur leur sceau à cheval et avec l'armement complet du chevalier, les sceaux constituent la source essentielle pour la connaissance de l'évolution de l'armement et du costume militaires, d'autant plus qu'ils sont exactement datés. L'étude classique en la matière demeure celle de Germain DEMAY, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux* (Paris, 1880, 496 p., fig.) qui n'a pas été remplacée. Nous avons recouru ici à la collection d'agrandissements de sceaux des Archives nationales, qui permettent de mieux apprécier les détails; on pourra aussi se rapporter au chapitre du présent catalogue où sont présentés les sceaux des ducs de Normandie, des comtes et ducs d'Alençon et des comtes du Perche.

182 SCEAU DE ROBERT DE POISSY (1226).

Cavalier vêtu d'une cotte de mailles longue et, par-dessus, d'une cotte sans manche, descendant aux genoux et serrée à la taille par une ceinture, coiffé d'un heaume cylindrique fermé avec fente horizontale pour les yeux; assis sur une selle à hauts pommeau et troussequin, il brandit de la main droite l'épée et tient de la gauche l'écu aux armes (bandes avec un chef mal lisible) retenu au cou par une courroie. Légende : + SIGILLUM/ROBERTI D/E: PISSIACO.

Agrandissement, moulage Arch. nat., D 3 255.

183 SCEAU DE THIBAUD IV DE CHAMPAGNE (1247).

Cavalier vêtu d'une cotte de mailles et, par-dessus, de la cotte ou robe à chevaucher, serrée à la taille par une ceinture, avec des ailettes sur l'épaule, coiffé du grand heaume à timbre plat et fente horizontale pour les yeux; assis sur une selle de bois à haut troussequin et avec tapis de selle, il tient de la main droite l'épée longue à gouttière profonde et de la gauche un écu triangulaire, retenu au cou par une courroie. Le cheval à chanfrein de métal, porte une lourde housse rigide, distincte pour l'avant-main et pour la croupe. Légende : S. THEO[b]ALDI DEI GR(ati)A REGIS NAVAR[re, Camp]AN[ie et] BRIE CO(m)ITIS PALATIN/I (avec lettres TH conjointes).

Agrandissement, moulage Arch. nat., D 11 372.

184 JEAN I^{er}, DUC DE BRETAGNE (1275) [seigneur de Nogent, Le Theil, Rémalard, Rivrai et autres lieux...]. Cavalier vêtu d'une cotte de mailles recouverte d'une cotte serrée à la taille par une ceinture, coiffé du heaume à timbre plat avec fente pour les yeux et grillage devant le visage, brandissant l'épée à profonde gouttière, de la main droite, et, de l'autre, tenant l'écu aux armes (échiqueté au franc quartier d'hermines), et assis sur une haute selle enveloppante. Cheval avec chanfrein se prolongeant jusqu'au poitrail, avec une housse rigide d'avant-main et de croupe, aux mêmes armes que l'écu. Légende : + SIGIL[um]: JO/HANNIS DUC/IS: BRITANNIE:

Agrandissement, moulage Arch. nat., D 538.

185 AMÉDÉE V DE SAVOIE (1305). Cavalier vêtu de la longue cotte de mailles et, par-dessus, de la robe à chevaucher sans manche, courte et fendue, serrée à la taille par une ceinture, coiffé du heaume à timbre plat et civière en panache, avec fente horizontale pour les yeux et grille devant le visage, portant éperons et tenant de la main droite l'épée à large gouttière et, de la gauche, l'écu à la croix de Savoie retenu au cou par une courroie, assis sur une selle à pommeau et troussequin hauts et enveloppants. Cheval portant le chanfrein de métal à cimier et une housse à deux croix de Savoie à l'avant-main et à la croupe. Légende : AMEDEUS COMES/ SABAUDIE ET MAR/CHIO IN YTALIA.

Agrandissement, moulage Arch. nat., A 76.

186 GAUCHER DE CHATILLON, COMTE DE PORTIEN ET CONNÉTABLE DE FRANCE (1308). Cavalier portant le haubert retenu au poignet et la cotte à chevaucher souple et non retenue à la taille, coiffé du heaume cimé du griffon, avec deux fentes horizontales pour les yeux et deux fois quatre trous devant le visage, ayant de grandes ailettes sur les épaules et des jambières, prenant appui sur des étriers très en avant sur l'avant-main, tenant de la main droite l'épée retenue à la taille par une chaîne et de la gauche un écu aux armes (trois pals de vair au chef portant à dextre un oiseau), assis sur une selle enveloppante. Cheval ayant chanfrein de métal avec cimier, important mors de bride, housse souple d'avant-main et de croupe aux armes. Dans le champ, quatre fleurs de lys dispersées. Légende : + S. GALCH[er]ii di C]HASTE/L]I]ONE(e). [Comitis Po]R[C]I[ani] COS/TABLARI/ FRANC/IE.

Agrandissement, moulage Arch. nat., D.576.

187 CHARLES, DAUPHIN (LE FUTUR CHARLES V), 1352. Cavalier vêtu d'un haubert serré au poignet et d'une cotte courte et ajustée, serrée à la taille par une ceinture, coiffé du grand heaume à fente horizontale pour les yeux, avec lambrequins et cimé d'une haute fleur de lys, portant épaulière; canon supérieur et jambières, brandissant de la main droite l'épée longue retenue au corps par une chaînette, et de la gauche tenant l'écu écartelé de France et de Dauphiné. Cheval portant un chanfrein et une housse aux armes écartelées de France et de Dauphiné sur l'avant-main et la croupe. Légende : + S. KAROLI : PRIMOGENITI : PRIMOGENITI : FRANCOR(um) : REGIS : DALPHINI : VIENNENS(IS)/.

Agrandissement, moulage, Arch. nat., D 606 (matrice antérieure à 1350, mort de Philippe VI).

188 SCEAU DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-EN-VEXIN : LE MAIRE (1211).

Le maire en pied, nu-tête, portant des chausses courtes retenues à la taille par une ceinture et un camail d'étoffe froncé et croisé sur le buste, brandissant de la main droite l'épée et indiquant de l'autre main une étoile, entre un château à trois tours de face et un autre monument (sans doute l'hôtel de ville) à trois arcades, crénelé et coiffé d'une haute toiture portant un gonfanon. Légende : + SIGILLUM MAIORIS ET PARIUM. COMU/NIE CALVIMONTIS.

Agrandissement, moulage, Arch. nat., D 5 575 (La matrice a dérapé sur la cire lors de l'impression du sceau, ce qui a provoqué un déplacement de la partie droite, visible dans les lettres du mot Sigillum maioris, et dans le bras du personnage qui se trouble doublé).

189 SCEAU DE LA COMMUNE DE NOYON : LE MAIRE (1254).

Au-dessus d'une porte percée dans l'enceinte crénelée se dresse le maire à mi-corps, vêtu d'une cotte de mailles serrée à la taille par une ceinture, coiffé d'un bacinet à timbre plat, nasal et couvre-nuque, cimé d'une croix (ou d'une fleur de lys?), tenant de la main droite l'épée longue à profonde gouttière et brandissant de l'autre le gonfanon de la cité. Légende : + S' MAIORIS ET JURATORUM NOVIOMI.

Agrandissement, moulage. Arch. nat., D 5 786.

LA CHASSE

190 SCEAU DE MARIE DE BOURGOGNE, fille de Charles le Téméraire, 1477.

Type équestre de chasse. Dame à cheval, assise en amazone, vêtue d'une large robe aux longues manches flottantes et d'un corsage très ajusté, coiffée d'un mortier d'où s'échappe un voile flottant, tenant de la main droite les rênes et de la gauche le leurre sur lequel se pose un faucon. Cheval marchant à l'amble, portant un chanfrein de métal et une ample housse souple sur l'avant-main et sur la croupe, écartelée de Bourgogne ancien et moderne, sur laquelle brochent des écus armoriés; sous ses pattes, un chien courant sur un sol parsemé de fleurettes. Légende : S. MARIE DEI GR(ati)A LOTHARINGIE BRABA(n)CIE LIMBURGIE LUCENBURGIE ET GHELRE DUCISSE.FLANDRIE ARTHESII BURGUNDIE PALATINE HANONIE // HOLLANDE ZELLANDIE NAMURCI ET ZUTPHANIE COMITISSE.SACRI IMPERTII MARCHION(isse). DOMINE FRISIE SALINARUM AC MACHLINE ··· 1476 ··· Agrandissement, moulage Arch. nat., F 109.

CARTES

Cartes montrant l'évolution du royaume de France et du domaine royal, de Hugues Capet (987) à Louis XI (1461).

LES SOURCES ICONOGRAPHIQUES

par François GARNIER

Les textes parlent des hommes, racontent les événements, décrivent et expliquent les transformations de la société, rendent compte de l'évolution économique. Ils posent avec facilité les problèmes, argumentent, prouvent, donnent des chiffres. Mais leurs lumières cessent d'éclairer le passé dès qu'il s'agit de faire voir les êtres et les objets dont ils parlent. Ce que les mots les plus concrets suggèrent est reconstruit par l'homme moderne à partir de ses expériences. Ce que notre œil ne voit pas, notre imagination l'invente à partir de données puisées dans un monde très différent. Elle risque de substituer un tableau conventionnel, nourri d'*a priori* et entaché d'anachronisme, à une vision simple et vraie de la vie médiévale. Les textes occultent involontairement des zones de l'activité quotidienne, qui constituent pourtant l'essentiel des occupations et des préoccupations des hommes.

Les sources iconographiques peuvent dans une certaine mesure combler les lacunes, donner chair aux êtres dont les comportements réduits à des idées ne sont que les squelettes de la réalité. Elles peuvent également conduire à des réflexions sur les traditions et les mentalités. Encore faut-il observer et interroger les images en respectant leur nature et les lois de leur langage, en tenant compte de l'évolution chronologique des représentations figurées tant dans leur forme que dans leur fond.

Une enluminure du XIII^e siècle ne se regarde pas et ne s'analyse pas comme un tableau du XIX^e. Le choix du sujet, des éléments représentés et de la composition qui les rassemble en un tout signifiant, varie avec les goûts et les mentalités. Il serait vain d'interroger des œuvres très éloignées dans le temps en leur posant les mêmes questions et en interprétant leurs réponses de la même façon. Le langage des images change comme celui de l'expression écrite et parlée. Il faut pour comprendre la signification d'une figuration la replacer dans son époque et la déchiffrer en tenant compte de ses caractères spécifiques. Chercher dans une peinture du XII^e ou du XIII^e siècle mille détails sur ce qui fut le décor de la vie quotidienne, sur les objets utiles et agréables, sur les pratiques de moindre intérêt, serait aussi ridicule que de vouloir faire entrer dans la civilisation médiévale des préoccupations écologiques ou économiques propres au monde contemporain. L'imagier figure uniquement les éléments qui concourent directement à la signification principale. On va le constater dans l'étude des trois enluminures illustrant des manuscrits des **Grandes Chroniques de France**, qui complètent l'iconographie de la guerre et des armes.

L'initiale D du texte « *Des hoirs le roi Robert estoit li ainnez Henri* », dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, est illustrée par une scène qui se rapporte directement aux premières lignes de la narration. Il est dit en effet dans le premier paragraphe que la reine Constance voulait déshériter le dit Henri au profit d'un fils plus jeune, Robert, duc de Bourgogne. Pour défendre ses droits, Henri s'enfuit vers le duc de Normandie, Robert II dit le Diable, « *et li requist par la foi que il li devoit, que il fust en s'aide vers sa mere qui deseriter le voloit ; et li Dux le recut moult honorablement, et li donna de biaux dons et en poi de tens aprez li donna armes et chevaux...* » Un regard sur l'image permet de saisir immédiatement les liens entre le texte et son illustration. Si la signification principale de la représentation est la même dans les deux formes d'expression, leurs contenus diffèrent sensiblement, comme va le montrer l'analyse de la lettre ornée.

L'image est sobre, dépouillée de tous les détails qui pourraient situer l'événement dans son contexte historique et géographique. Nous savons par les textes que la scène se passe à Fécamp. Rien ne permet de la deviner ici. Dans la multiplicité des évocations possibles, l'imagier a choisi de n'en représenter qu'une. Il a écarté les personnages superflus, les circonstances anecdotiques. Non seulement il a éliminé des détails inutiles, mais il a aussi fait des synthèses, des rapprochements insolites mais signifiants, qui ne correspondent pas à nos habitudes. Par exemple, il situe l'action dans deux lieux simultanément. Le sol est formé de festons qui représentent la terre, ce chemin que le jeune roi a parcouru pour venir se réfugier près du duc de Normandie. L'arc finement esquissé à la partie supérieure de la représentation signifie que la scène se passe dans un intérieur. Cette utilisation d'un fragment d'architecture, d'un arc le plus souvent, pour localiser une scène est très courante aux XII^e et XIII^e siècles, aussi bien dans les vitraux que dans les manuscrits. La juxtaposition de signes qui situent l'action à la fois dans un

extérieur et dans un intérieur signifie que l'histoire racontée par l'image se déroule dans une durée. Elle associe l'idée de l'expédition lointaine à celle de la protection recherchée. Henri a longuement chevauché pour venir trouver en sa demeure le duc de Normandie, auquel il demande son aide.

Deux chevaux seulement sont figurés. Le roi Henri n'aurait-il été accompagné que par un homme? On sait par les textes que douze au moins de ses plus fidèles serviteurs participèrent à son expédition. Mais, aux XII^e et XIII^e siècles, un groupe, voire une foule, peuvent n'être figurés dans une image que par un, deux ou trois représentants. L'important n'est pas le nombre des hommes, mais leur condition et leur comportement, bref la signification de l'ensemble qu'ils forment. Le compagnon du roi semble retirer avec sa main droite le capuchon qui couvrait sa tête pendant le trajet, ce qui est le signe d'une arrivée récente. Il se tient en retrait, à sa place. Quant aux chevaux, ils sont figurés en partie à l'intérieur de la lettre figurée, en partie à l'extérieur. On pourrait voir là une liberté prise par l'artiste pour des raisons purement esthétiques. Mais le même procédé est utilisé dans deux autres lettres ornées du même manuscrit, pour montrer que des hommes quittent une ville ou fuient un adversaire. On est donc porté à penser que cette disposition signifie le passage d'un lieu à un autre.

Les deux personnages les plus importants, par la taille, la position et le geste, sont Henri I^{er} et le duc de Normandie. Le roi ne porte pas la couronne, fait unique dans les représentations royales de ce manuscrit. Est-ce pour signifier que cette couronne lui est contestée? Il avait pourtant été sacré à Reims en 1024, quatre ans avant la mort de son père. La qualité du duc de Normandie est marquée par le siège que l'on distingue derrière lui, le seul objet introduit dans cette scène, justement parce qu'il symbolise la qualité d'une personne. Robert s'est levé pour recevoir l'arrivant non comme un vassal, mais comme un suzerain. L'accueil est affectueux et protecteur. Alors qu'ils s'étreignent, ce qui suppose l'immobilité, les deux personnages semblent encore marcher l'un vers l'autre. C'est là un procédé très courant chez les imagiers médiévaux : ils dessinent des jambes en mouvement, même lorsque les personnages ne bougent pas, pour traduire la détermination qui inspire leur action, pour extérioriser l'intensité d'un fait de conscience.

Le texte des Grandes Chroniques, cité au début de cette analyse, insiste sur la requête du jeune roi et sur les beaux dons que lui remet le duc. L'image met en valeur la relation d'homme à homme, si importante au moyen âge.

Les illustrateurs de Chroniques ne s'en tiennent pas toujours au contenu du récit. Il arrive qu'ils traitent un sujet suggéré mais non exposé dans la narration. Le premier chapitre consacré au roi Charles IV le Bel, dans les Grandes Chroniques de France, raconte « *comment le roi Charles fut départi de sa femme pour cause de filiologie, et après espousa Marie fille Henri jadis empereur de Rome* ». Le texte développe les circonstances dans lesquelles fut déclaré nul, pour cause de parenté spirituelle, le mariage entre Blanche et Charles IV. Cette séparation rendait possible un autre mariage, dont il est écrit seulement : « *Si prist à femme Marie fille Henri jadis empereur de Rome, et l'espousa à Provins, le jour de la feste saint Maci l'apostre.* » (22 septembre 1322).

L'imagier d'un manuscrit du début du XV^e siècle représente l'arrivée de la future reine dans une ville. On peut supposer qu'il s'agit de Provins, mais rien, sinon la proximité du texte et la signification de la scène dont il va être question, ne permet d'identifier les lieux et les personnes. En ce temps, on représente encore la ville comme deux siècles auparavant, à quelques différences de style près : une porte entre deux tours, des créneaux et des formes de toits suffisent pour l'évoquer. Les dimensions de cette architecture ne sont pas en proportion avec celles des personnages. Cela ne signifie pas que la troupe en marche est loin de la cité. Les imagiers du moyen âge donnent aux éléments des mesures telles que leur importance dans l'image corresponde à leur place et à leur rôle dans le sujet, donc à une signification et non à leur grandeur réelle. Le respect des apparences aurait conduit à dessiner de tout petits personnages devant des tours et des murailles impressionnantes, alors qu'il s'agit des acteurs de la scène.

Le chevalier qui conduit la troupe se retourne vers la reine alors que son cheval avance encore. Le geste de sa main droite et le mouvement de sa tête indiquent à la femme qu'elle arrive au terme de son voyage. Celle-ci fait également un geste chargé d'un sens précis : elle tient son bras replié et ouvre grande sa main gauche, dont nous voyons la paume. Cette attitude, qui pourrait paraître une pose affectée, se rencontre souvent dans l'iconographie médiévale. Elle exprime une disposition générale d'acceptation, qui doit se traduire en tenant compte du contexte.

Si deux personnages discutent face à face et argumentent en faisant ce geste, il faut comprendre qu'ils écoutent et admettent pour une part les propos de leur adversaire. Dans d'autres cas ce même geste manifeste l'obéissance à un ordre, le consentement ou l'engagement. Ici ce serait une erreur de limiter sa portée, de lui donner une valeur anecdotique, comme s'il voulait dire seulement « oui, nous sommes arrivés ! ». Fait par le personnage principal de la scène, il est riche d'un contenu plus profond. Il exprime l'acceptation du mariage qui va faire de Marie la reine de France, et sans lequel la représentation de cette chevauchée aurait peu de sens et d'intérêt.

D'une façon générale, l'imagerie médiévale ne construit pas de décor gratuit à l'aide de détails sans importance. Une idée majeure commande l'organisation de chaque composition. Marie est au premier plan, alors qu'elle devrait prendre place au milieu du cortège, pour des raisons de sécurité ou de dignité par exemple. Elle porte déjà la couronne que lui vaudra son alliance. Cela peut paraître une anomalie aux yeux d'un observateur soucieux de réalisme. Il s'agit en fait d'un procédé chargé de sens. L'espace et le temps ne limitent pas l'imagier médiéval dans leurs contraintes. Il n'hésite pas à en briser les cadres pour dire plus et mieux. Il ne fige pas dans un instantané une phase fugitive d'un événement. Il le résume, il l'interprète, il en développe la signification et la portée.

Une femme accompagne la future reine de France. Sa situation au second plan, son vêtement plus simple et le profil de son visage montrent qu'elle est de moindre condition. Mais elle reproduit les gestes de Marie. Son comportement se calque sur celui de sa maîtresse dont elle partage, à son rang, le destin. On ne peut s'appuyer sur cette image pour affirmer que Marie n'était suivie que d'une femme lors de son arrivée à Provins. On a déjà vu qu'au moyen âge un personnage pouvait être le symbole d'un groupe, dont il indiquait la nature et l'attitude.

Un autre manuscrit des *Grandes Chroniques de France*, de 1420, contient une illustration toute différente en tête du même chapitre. Un évêque écarte l'un de l'autre le roi et la reine. Il traduit par ce signe sensible la déclaration de nullité de mariage. En fait, d'après la *Chronique de Jean de Saint-Victor*, qui complète les *Grandes Chroniques*, le pape chargea l'évêque de Paris de mener l'enquête sur l'empêchement qui devait aboutir à la déclaration de nullité. Mais c'est le pape lui-même qui, la veille de l'Ascension 1322, bien informé de la parenté spirituelle entre la lignée de la comtesse d'Artois, donc de sa fille Blanche, avec Charles le Bel, « pronunsa en publique consistoire le mariage entre eulz estre nul ». L'imagier a reproduit un stéréotype, en l'enrichissant de quelques éléments particuliers à son sujet : les couronnes royales et les vêtements à fleurs de lis, l'assistance. Une illustration d'un code de Justinien, daté de 1289 et donc de cent trente ans antérieur, montre dans son schéma essentiel la scène qui figure la déclaration de nullité : un évêque sépare les époux et les renvoie dans des directions opposées. Dans les deux cas la femme se trouve à la droite du prélat. Ce geste qui éloigne est exactement le contraire de celui qui unit. Dans les scènes de mariage on voit l'évêque tenir les bras des époux pendant qu'ils se donnent la main.

Les quelques propos qui précèdent n'épuisent pas le contenu documentaire des images. Il resterait en particulier à relever les détails relatifs à la vie matérielle. Ils avaient seulement pour objet d'attirer l'attention sur l'originalité de l'image médiévale : elle peut paraître simple et pauvre, alors que souvent en elle tout est signe.

191 UN HOMME REVÊT DES ARMES OFFENSIVES ET DÉFENSIVES. IL TIENT LE BATON DE PÈLERIN, PARCE QUE LA VIE HUMAINE EST COMPARÉE A UN PÈLERINAGE AU COURS DUQUEL IL FAUT COMBATTRE POUR LE BIEN.

Enluminures (détails) d'un *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville. Manuscrit du XIII^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 1130.

192 BÉNÉDICTION DES ARMES. Lettre ornée d'un *Pontifical* de Guillaume Durand. Manuscrit du XIV^e s. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 143.

193 BÉNÉDICTION DE PIÈCES D'ARMURE. Lettre ornée d'un *Pontifical* de Guillaume Durand. Manuscrit du XIV^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 143.

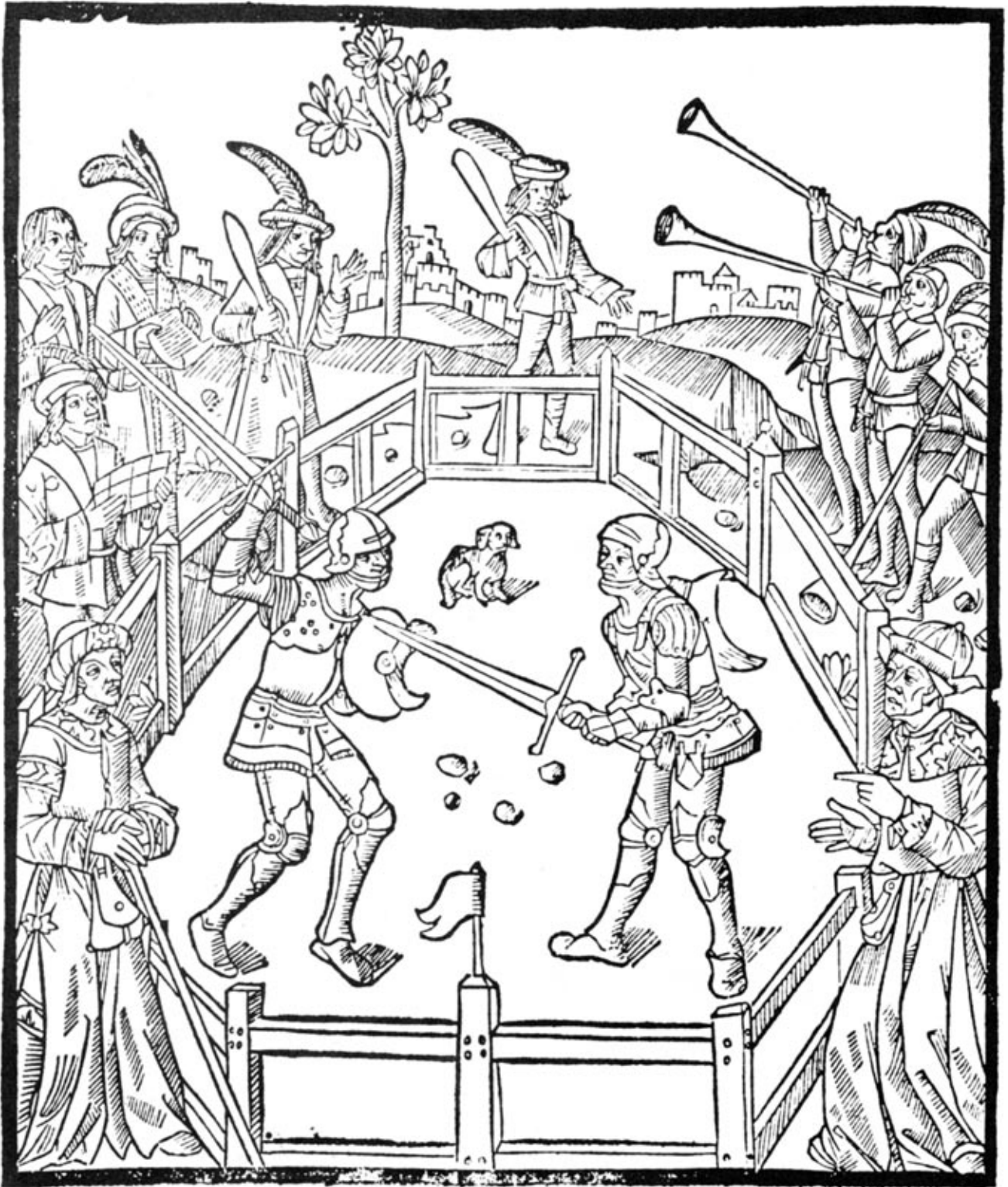
194 SCÈNE DE COMBAT. Enluminure d'une *Histoire romaine* de Tite-Live. Manuscrit du XIV^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 777.

195 Idem. Illustrations de *Grandes Chroniques de France*, Manuscrit de 1420. B.M. Toulouse, n° 512 (v. p. 24.).

196 DÉBARQUEMENT ET ATTAQUE D'UNE FORTERESSE. Enluminure d'une *Histoire romaine* de Tite-Live. Manuscrit du XIV^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 777.

197 ARTISANS FORGEANT DES PIÈCES D'ARMURE. Gravure du *Miroir de la vie humaine*, Lyon, 1482.

198 COMBAT EN CHAMP CLOS. Gravure d'un *Roman de la Table Ronde*. Rouen, 1488 (v. p. 46).



Réf. 198.

Combat en champ clos.

DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES
SUR LA GUERRE ET L'ARMEMENT

199 AFFRONTEMENT DE CHEVALIERS A PIED. Lettre ornée d'un *Commentaire sur les Psaumes* de saint Augustin. Manuscrit de la fin du XI^e siècle. B.M. Le Mans, n° 228.

200 CHEVAUCHÉE. Lettre ornée d'un *Commentaire sur les Psaumes* de saint Augustin. Manuscrit de la fin du XI^e siècle. B.M. Le Mans, n° 228.

201 HOMMES ARMÉS A PIED. Lettre ornée d'un *Commentaire sur les Psaumes* de saint Augustin. Manuscrit de la fin du XI^e siècle. B.M. Le Mans, n° 228.

202 LA SAGESSE, REPRÉSENTATION ALLÉGORIQUE. Bible du XII^e siècle. B.M. Reims, n° 23.

203 LES ARMES DU CHEVALIER. Enluminure d'une *Histoire Naturelle* de Pline. Manuscrit du XII^e siècle. B.M. Le Mans, n° 263.

204 CHEVALIER ARMÉ. Enluminure d'une *Histoire Naturelle* de Pline. Manuscrit du XII^e siècle. B.M. Le Mans, n° 263 (v. p. 18).

205 UNE ARMÉE S'APPROCHE D'UNE VILLE POUR LA PRENDRE; ELLE EST MISE EN FUITE. Enluminure des *Grandes Chroniques de France*. Manuscrit du XIII^e s. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 782.

206 CHEVALIERS SORTANT D'UNE VILLE, A LA POURSUITE DES ASSIÉGEANTS EN DÉROUTE. Enluminure des *Grandes Chroniques de France*. Manuscrit du XIII^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 782.

207 CHEVAUCHÉE DE CHEVALIERS. Enluminure d'un *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Manuscrit du XIII^e siècle. Boulogne-sur-Mer, n° 130.

208 MASSACRE D'UN ROI. Enluminure d'un *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Manuscrit du XIII^e s. B.M. Boulogne-sur-Mer, n° 130.

209 UNE REINE, REPRÉSENTATION ALLÉGORIQUE DE GRACE DE DIEU, MONTRE LES PIÈCES D'ARMEMENT DONT L'HOMME DOIT SE VÊTIR POUR DEVENIR CHAMPION DU BIEN. Enluminure (détail) d'un *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville. Manuscrit du XIV^e siècle. Bibl. Sainte-Geneviève, n° 1130.



Réf. 206.

Charles, fils de Louis IV d'Outremer, duc de Lorraine, prétendant au trône, sort avec son armée de la ville de Laon où il était enfermé et met en fuite Hugues Capet (*Grandes Chroniques de France*).

IMPRIMERIE DE MONTLIGEON
La Chapelle-Montligeon (Orne)
----- 78-499 -----
Dépôt légal, 2^e trim. 1978, n^o 10040.

ASSOCIATION DES AMIS DU PERCHE

Maison des Comtes du Perche

8, rue du Portail-Saint-Denis, Mortagne-au-Perche.

Président : Philippe SIGURET

Cotisation annuelle de membre de l'Association..... 20 F

CAHIERS PERCHERONS

Revue trimestrielle

Directeur de la publication : Jean HYAIS.

Commission paritaire des papiers de presse, n° 53552

Abonnement 15^e série (1978)..... 60 F

Prix de vente de ce numéro..... 20 F

AMIS DU PERCHE C.C.P. N° 19.007.29 R. PARIS

Adresser toute la correspondance à : Amis du Perche

Maison des Comtes - 61400 Mortagne au Perche

Cahiers percherons, 2^e trimestre 1978 - n° 58 - Tous droits réservés

Le Directeur de la Publication Jean HYAIS, inscrit à la Commission Paritaire sous le n° 53552.

